

TUN

Le Trait d'Union Nivolaisien

Bulletin
Municipal
d'Information
N°146
2^e Trimestre
2023



Blocs notes

Horaires de la Poste

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 13h45 à 16h30
Mardi de 14h20 à 16h30
levée du courrier : 8h30, sauf samedi

Horaires Bibliothèque

mardi - jeudi : 16h - 18h
mercredi : 10h - 12h/14h - 18h
samedi : 10h - 12h

Horaires Mairie - Tél. 04 74 92 19 35

du mardi au vendredi : 10h-12h - 16h-18h / Lundi et mercredi : 10h-12h
Chaque 1er samedi du mois : 10h-12h

Fonctionnement des déchèteries

JOUR	RUY	NIVOLAS-VERMELLE	CHATEAUVILAIN
Lundi	13h30 à 16h30		
Mardi			
Mercredi	13h30 à 16h30	9h à 12h et 14h à 18h	17h30 à 19h30
Jeudi		9h à 12h et 14h à 18h	
Vendredi	9h à 12h et 13h à 14h30	9h à 12h et 14h à 18h	15h30 à 18h30
Samedi	8h à 12h	9h à 12h et 14h à 18h	13h30 à 18h

Pour toute demande concernant l'eau et l'assainissement

SEMIDAO - 810, rue du Vernay - Nivolas-Vermelle

Tél. 04.74.96.32.20 - client@semidao.fr

Accueil physique du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h à 16h30

En dehors des heures d'ouverture de la SEMIDAO

Accueil téléphonique : 07 76 15 77 70

du Lundi au Vendredi de 8h à 12h30 et de 13h à 17h

A votre service

Médecine Générale :

Dr Pascale Piller Immeuble l'Erable, Centre Commercial tél 04 74 27 34 61

Médecine Générale et Médecine du sport :

Dr Xavier Francisco 42, allée G. Pellet immeuble Le Platane tél 04 74 92 16 73

Infirmières :

Véronique Bayada

Véronique Fiel-Guicherd 14, allée Gabriel Pellet tél 04 74 27 93 74

Véronique Reynaud

Christelle Ripet

Pharmacie :

Laure Mélin-Gluzman Route Nationale 85 tél 04 74 27 94 09

Kinésithérapeute :

Simone Fernandes 780 rue du Vernay tél 06 22 01 39 65

Marie-Thérèse Resseguier le Garlaban, 780 rue du Vernay tél 04 74 96 02 25

Pédicure-podologue :

Pierre de Brécard Allée Gabriel Pellet tél 04 74 18 62 83

Ostéopathe Microkinésithérapie :

Nathalie Mode le Garlaban, 780 rue du Vernay tél 04 74 90 12 37

Ostéopathe DO :

Maud Fontana 42, allée Gabriel Pellet tél 06 43 61 85 38

Psychologue Psychothérapeute :

Karine Fabre le Garlaban, 780 rue du Vernay tél 06 31 47 63 47

Acupuncture Tui Na - massage chinois :

Wilfried Reinke 2906, Route Nationale tél 06 17 53 80 95 - 04 72 59 04 74

Coaching/PNL/Hypnose éricksonienne :

Daniel Garcia 36, chemin du canal tél 06 61 36 54 59

Opticien :

Jérôme BONNAUD Route Nationale 85 tél 04 74 80 20 04

Vétérinaire :

Clinique Vétérinaire de Ruffieu 1175 RD 1085, tél 04 74 93 60 19

Graphothérapeute :

Anne REGNAULT 14, allée G. Rellet tél 06 03 97 76 00

TUN - Trait d'Union Nivolaïen - Journal créé en mars 1987 - N° 146

Directeur de la Publication : Christian BETON - Mairie de Nivolas-Vermelle

Tél. 04 74 92 19 35 - Fax 04 74 92 19 44 - www.nivolas-vermelle.fr

Imprimerie Carle - Bourgoin-Jallieu - Dépôt légal : février 1988 - Tirage 1550 exemplaires

Sommaire

Le Mot du CME - Le Mot du maire - Editorial	P. 3
Comptes-rendus des conseils municipaux	P. 4 à 6
La chronique de Guy Hyver	P. 8 à 9
Informations municipales	P. 11 à 12
Mémoire de Quartier	P. 13 à 15
Du côté du CME	P. 16
Du côté du CMJ	P. 17
La vie locale	P. 18 à 19
La vie culturelle	P. 20 à 22
Cadre de vie - Environnement	P. 23
La vie sportive	P. 24 à 26
Du côté des enfants	P. 27 à 28

PERMANENCE DU MAIRE

Vendredi 2 juin à 18h30
à la salle des fêtes

L'ÉTÉ À LA POSTE de Nivolas-Vermelle

Le bureau de poste de Nivolas-Vermelle
sera fermé du 14 juillet au 11 août.

Le bureau reprendra ses horaires habituels
à compter du 14 août



A Nivolas-Vermelle, nous avons un patrimoine architectural et historique bien souvent méconnu.

Après deux années où nous devons baliser avec des planchettes notre parcours patrimonial, pour les JEP 2023 venez découvrir une nouvelle signalétique qui permettra tout au long de l'année de le parcourir. Pendant le weekend des interventions culturelles ou artistiques viendront animer le parcours.

Des contes dans le parc du château De Montcizet, de la musique à la chapelle des Tissages du Vernay, une conférence à la chapelle de Boussieu, une exposition à l'église de Vermelle, de la poésie dans le parc du château de Vermelle.

Inauguration en musique du Parcours Patrimonial

Samedi 16 septembre à 11h 00

Devant la Grange Porcher.

Vous trouverez le détail de la programmation en septembre dans la brochure culturelle qui paraîtra pour le forum des associations le 2 septembre

Le Mot du Maire



Monsieur le Maire, des travaux, des travaux, toujours des travaux et des perturbations notamment routières ?

Effectivement, de nombreux travaux sont engagés sur la commune, une 1ère tranche du séparatif des réseaux d'eau route de Sérézin vient de se terminer ; une deuxième tranche débute sur ce secteur occasionnant des déviations indispensables pour la sécurité des habitants et des ouvriers. Des travaux d'aménagement de la rue de Boussieu sont également en cours. Dans ce secteur (route du Vernay / rue du Lac) des «mobilités douces» sont programmées début octobre. Cette voie douce va, à terme, sécuriser les piétons et vélos sur l'axe Boussieu-Centre-ville. Nous ajoutons à cela, des travaux d'éclairage de la rue de St Romain et celui du chemin piétonnier après le tunnel en direction de l'école de Boussieu pour améliorer le confort d'usage des piétons. Il faut également prendre en compte les constructions et rénovations de particuliers et d'entreprises sur la commune. Nous pouvons effectivement affirmer que la commune vit une période dynamique et se transforme... Ce dynamisme évident engendre, il est vrai, certaines nuisances mais Nivolas-Vermelle grandit, construit pour demain, tout en gardant ses valeurs et son âme auxquelles nous sommes avec l'équipe municipale très attachés.

Monsieur le Maire, les horaires d'ouverture de la poste sont de plus en plus restreints. Quel est exactement le devenir de ce service public sur la commune ?

Depuis plusieurs mois, les Nivolaisiens ont pu constater un fonctionnement chaotique de la poste. Une partie des services a été transférée dans un « relais poste commerçant » chez VIVAL, les horaires d'ouverture du bureau de poste changent fréquemment. Je rencontre régulièrement, avec plusieurs élus, les responsables de la poste afin de défendre ce service public de proximité auquel nous sommes tous très attachés. Toutefois, il faut reconnaître que la fréquentation du bureau postal continue de baisser malgré la mise en place depuis quelques mois d'une factrice guichetière très compétente. D'autre part, l'amplitude horaire d'ouverture du magasin VIVAL facilite les envois postaux. Face à ces arguments avancés par la directrice du service postal, il faut

reconnaître que deux logiques s'opposent. D'un côté, la poste parle de rentabilité, il lui est difficile d'avoir un agent mobilisé 3 heures sur un site qui accueille 3 à 5 personnes par demi-journée, tandis que la mairie défend pour les Nivolaisiens le maintien d'un service public complet de proximité. La Poste ne souhaite pas maintenir les deux points de contact actuels. Soit elle maintient le Bureau de Poste qui ne sera ouvert que quelques heures par semaine, soit elle développe le Relais Poste Commerçant, avec des horaires permettant un accès toute la semaine, même le week-end. Les décisions devraient être prises dans les mois à venir.

Monsieur le Maire, vous, vous montrez soucieux du rayonnement de la commune, quels sont les nouveaux projets ?

La saison culturelle 2022-2023 a offert aux Nivolaisiens plusieurs nouveautés, la danse a fait son entrée dans les Soirées de Nivolas, avec la bibliothèque municipale et grâce aux nouveaux aménagements de la salle des fêtes plusieurs séances cinéma ont été proposées. Ces propositions seront renouvelées en 2023-2024. La fête d'été de la commune, le 8 juillet apportera aussi son lot de nouveautés. Deux associations ont pris en charge son organisation: l'ACCA et l'amicale des pompiers. Nous fêterons les 140 ans de la caserne des pompiers avec de nombreuses animations. Une rencontre de groupes de percussions animera la fin d'après-midi avant la soirée dansante et le feu d'artifice.

Le nouveau conseil municipal Jeunes (CMJ) a proposé une après-midi jeux appelée «Défis de printemps» aux adolescents de la commune qui fut un vrai succès. Ils reviendront animer un «Nivolas-Express» pour la fête d'été. Les jeunes élus du Conseil Municipal Enfants (CME) reviendront avec un nouveau QUIZ intergénérationnel. Lors des prochaines Journées Européennes du Patrimoine nous allons inaugurer la pérennité du parcours Patrimonial de Nivolas-Vermelle avec de nouveaux panneaux et des spectacles sur plusieurs sites.

Je vous souhaite un bel été !

Christian Beton, le maire

Le Mot du CME

Le projet qui nous a le plus marqués cette année est celui des jeux inclusifs. Avant, quand on allait au parc pour se promener, on n'avait que le terrain de basket et le petit jeu. Grâce aux élus du CME, maintenant, il y a des jeux pour tout le monde.

Quand on vient au CME, ce qu'on aime, c'est se retrouver avec les copains et copines. On aime aussi préparer les quiz pour les kermesses et la fête d'été.

L'année prochaine, on aimerait refaire le nettoyage de la commune, avec des pinces et des sacs poubelles.

L'Editorial

Le sens et le poids des mots

Alors qu'il y a unanimité dans les discours politiques pour dire qu'il faut redonner du sens au travail, de nombreux hommes politiques de tout horizon ne semblent pas s'interroger sur le sens des mots qu'ils emploient, ni de leurs conséquences. En communication, on sait que le choix des mots n'est jamais neutre. Ils peuvent flatter comme ils peuvent blesser. En politique ils sont rarement sans conséquence...

Le Philosophe allemand Victor Klemperer, auteur de la langue du IIIème Reich écrivait : «Les mots peuvent être de minuscules doses d'Arsenic : on les avale sans prendre garde, elles semblent ne faire aucun effet, et voilà qu'après quelque temps l'effet toxique s'en fait sentir.»

Je vous propose un florilège de ces mots toxiques :

- Le ministre de l'intérieur dit : «Marine Le Pen est molle», «des manifestants sont là pour faire la guerre» ou encore «il faudrait peut-être dissoudre La ligue des droits de l'homme» ...
- Mais de même est-il acceptable d'entendre qu'un ministre soit traité «d'assassin» par un député d'opposition dans l'enceinte de l'assemblée nationale ?
- Quand le vice-président du Conseil Départemental de Mayotte, dit que pour gérer la question des migrants comoriens, il faudrait «peut-être en tuer un».

Hélas, je pourrai continuer ce catalogue...

Que voir derrière ces mots, ces formules violentes ? De la stratégie politico médiatique, de la surenchère émotionnelle...

Tout ceci est très grave car cela met en danger la démocratie

- Quand le président de la république ou la 1ère ministre disent en parlant de la réforme des retraites : «J'ai entendu leur désaccord mais nous ferons cette réforme qui est nécessaire...» quel est le message «nous voulons bien discuter mais nous ne bougerons pas.

Dès lors, il ne faut pas s'étonner du refus des représentants syndicaux de participer à une rencontre avec le gouvernement.

- En 2015 Le président qui n'était pas encore président avait dit dans un interview au journal «le 1» : «Il nous manque un roi en France».

Après on s'étonne de voir des représentations de guillotines dans les manifestations...

Bien sûr qu'il est plus difficile pour un gouvernant de faire vivre la démocratie que de se poser en monarque ou en dictateur...

Des questions se posent : Quelles sont les motivations pour être élu ? Quelle est la différence entre un démocrate et un autocrate ?

En démocratie, c'est le sens du service «être au service de la cause commune, de l'intérêt commun».

En autocratie, c'est soit préserver des intérêts individuels ou de groupe (paroxysme du modèle capitalisme) soit être enfermé dans des idées et penser que l'on peut défendre le bien-être du peuple sans le peuple (paroxysme de l'idéologisme).

- «Les cent jours d'Emmanuel Macron», une allusion politique très ambiguë...

Le président affiche la volonté d'apaisement, mais on peut aussi voir la référence historique à Napoléon et nous connaissons la fin de l'épopée napoléonienne...

La préservation de notre démocratie et son image ne nécessitent-elles pas que les hommes politiques pèsent leurs mots ?

Graziella Bertola-Boudinaud

Conseil Municipal séance du 20 mars 2023

Approbation du compte de gestion 2022 du trésorier : Les chiffres du compte de gestion du trésorier sont rigoureusement identiques à ceux du compte-administratif de la commune. Proposition de vote. (Unanimité)

Vote du Compte administratif 2022 : La section de fonctionnement est arrêtée à 1 977 868,82€ de recettes pour 1 677 585,90€ de dépenses, soit un excédent de l'exercice de 300 282,92€ auquel il faut ajouter l'excédent des exercices antérieurs de 199 710,35€, soit un excédent global de fonctionnement de 499 993,27€

La section d'investissement est arrêtée à 635 619,61€ de recettes pour 1 016 900,25€ de dépenses, soit déficit de l'exercice 381 280,64€, auquel il faut ajouter l'excédent des exercices antérieurs 363 290,65€ soit un déficit global d'investissement de 17 989,99€.

Le résultat global de clôture (Fonctionnement et investissement) est de 482 003,28€. Il faut également prendre en compte 362 786,39€ de restes à réaliser. (Unanimité)

Affectation du résultat 2022 au budget prévisionnel 2023 : Proposition de répartir l'excédent de 482 003,28€ en deux parties : 380 776,38€ en investissement pour couvrir les restes à réaliser (362 786,39€) et 17 989,99€ de déficit d'investissement ; 101 226,90€ en fonctionnement (excédent de fonctionnement). (Unanimité)

Vote des taux d'imposition : il est proposé de majorer le taux 2023 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 5%, pour le pas-

ser de 32,17% à 33,78% (Moyenne de la strate en 2021 36,28% - Moyenne départementale 45,08 - moyenne nationale 38,28 - Taux plafond 112,70).

Majoration également proposée pour le taux 2023 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) pour le passer de 51.22 % à 53,78%. (19 voix pour, 3 contre)

Vote du budget prévisionnel 2023 : La section de fonctionnement est arrêtée à 2 062 302,56 € en dépenses et en recettes. Elle inscrit un prélevement de 100 000 € pour alimenter la section d'investissement. La section d'investissement est arrêtée à 803 059,99 € auxquels s'ajoutent 362 786,39 € de reste à réaliser et reprise de déficit, soit 1 165 846,38€ en dépenses et en recettes. (21 voix pour, 1 contre)

Subventions au CCAS : Le portage de repas à domicile, jusqu'alors géré par le budget communal, a été transféré au CCAS. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 22 000 €. (Unanimité)

Demande de subvention auprès du groupement TE38-AGEDEN : pour aider à la prise en charge financière de l'audit gymnase, il est proposé de demander une subvention auprès du groupement TE38-AGEDEN. Le taux sollicité est de 50 %. (Unanimité)

Demande de subvention au titre des fonds verts, pour remplacement de l'éclairage du stade des Mûriers par un éclairage à leds : La demande votée au dernier conseil municipal à l'Agence Nationale du Sport, sera transférée à la préfecture au titre des fonds verts.

Demande de subvention modifiée (Unanimité)

Dénomination de la Salle annexe de la salle des fêtes, au-dessus des pompiers : Deux propositions sont faites : Salle l'éloge qui obtient 1 voix, Salle Joséphine Baker qui obtient 19 voix, et 2 abstentions.

Déclarations préalables :

- Alexandre Marillach : Parcelles AD 684, 556, 557, 685, 683 en Ua au PLU, blanc et Rouge RC au PPR, pour changement des menuiseries et rénovation des façades, 1590 rue du Vernay.
- Jordan Perret : parcelle AC 257, en zone UB au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour installation de panneaux photovoltaïques, 174, rue des Charmilles.
- Hélène Machillot : parcelle AD 462, en zone Ua au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour installation d'une pompe à chaleur, 97, Allée des Cyprès.
- Hervé Vernay : parcelle AB 814, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour installation de panneaux photovoltaïques, 286, rue des platières.

Permis de construire :

- Le clos du Vernay : parcelle AC 397, en zone Ui au PLU, pour construction d'un préau, 875, rue du Vernay.

Autorisation de travaux :

- Le clos du Vernay : parcelle AC 397, en zone Ui au PLU, pour construction d'un préau, 875, rue du Vernay.

Mots Croisés n°146 - solution p.25

Horizontalement

- 1/ Maquillâmes
- 2/ Ferai disparaître - Page
- 3/ Fouet à lanières
- 4/ Home à bière
- 5/ Possèdes - Essaye
- 6/ Sur une table d'architecte Vont à la mer
- 7/ Ville allemande
- 8/ Plante grasse du sud - Nickel
- 9/ Des nôtres - Bords de mer
- 10/ Métisse

Verticalement

- 1/ Fait partie d'une armée
- 2/ Os de la cheville - Article
- 3/ Exécutera - Deux points
- 4/ Peuvent être plastiques Elle a son trou
- 5/ T'exprimes comme un cerf - Envol
- 6/ Repas de poupée - Pas à moi
- 7/ Fatigues
- 8/ Espiègle - Note
- 9/ Pas hors de - Matière fécale
- 10/ Humour - Taupe

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1		■								
2							■			
3									■	
4										■
5			■	■	■					
6			■	■	■	■				
7		■						■		
8						■		■		
9			■						■	
10		■								

Conseil Municipal séance du 24 avril 2023

Décision Modificative : Suite à une indication de la trésorerie il convient de régulariser les autorisations de dépenses/recettes données lors du vote du budget. La prévision de recettes issues de la vente de lagrange route de Sérézin ne doit pas figurer, au stade du budget prévisionnel, en fonctionnement. Afin de respecter l'équilibre dépenses/ recettes la section sera donc régularisée comme suit : - 22 500 € au compte 775 et - 22 500 € en dépenses imprévues de fonctionnement (chap 022). En parallèle il convient de réintégrer en fonctionnement le déficit d'investissement 2022 couvert deux fois par le vote précédent : + 17 989.99 au R002 (résultat de fonctionnement reporté) et + 17 989.99 € au chapitre 022 -dépenses imprévues de fonctionnement. Il est donc proposé d'adopter la décision modificative suivante :

Dépenses de Fonctionnement
Chap 022 dépenses imprévues - 22 500.00
Chap 022 dépenses imprévues + 17 989.99
4 510.01
Recettes de Fonctionnement
Chap 77- cpte 775 - 22 500.00
002 - résultat de fonctionnement reporté + 17 989.99
4 510.01

La section de fonctionnement s'équilibre donc en dépenses et recettes à 2 057 792.55 € (Unanimité)

Renouvellement convention SNE : Depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGID), la commune a fait le choix d'être guichet enregistreur. A ce titre, une convention est signée entre chaque commune, l'Etat et la CAPI, afin de définir les droits et obligations de chacun. Cette convention est arrivée à échéance. Il est proposé de renouveler la convention. (Unanimité)

Tarification des activités périscolaires/cantine : Il est proposé les grilles et tarifs ci-dessous à partir de septembre 2023 :

Cantine : QF <500 : 3,10€, QF de 500-799 : 4,60€, QF de 800-999 : 5,25, QF de 1000-1400 : 5,70, QF de 1401-2000 : 6,00, QF >2000 : 6,30€, Hors commune : 7,00€, PAI : 2,15€, Adulte, 9,50€.

Gardieries : Garderie matin (tarif conservé) : 1,00 € - Garderie soir : passage de 1,50 € à 1,70 €. (Unanimité)

Tarification bibliothèque : Il est proposé d'augmenter de 1 € l'adhésion à la bibliothèque : passage de 7 € à 8 € pour les Nivo-

laisiens et de 12 € à 13 € pour les extérieurs. Les bénévoles de la bibliothèque bénéficieront du tarif Nivolaïsiens. Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter de la rentrée de septembre 2023. (Unanimité)

Bilan bibliothèque : Il est présenté au Conseil Municipal le bilan annuel de la bibliothèque (Unanimité)

Renouvellement convention CAUE : Il est proposé de renouveler la convention avec le CAUE et le contrat avec l'architecte conseiller qui sont arrivés à terme. Ce service de consultation architecturale bénéficie aux habitants de la commune (gratuitement) et il est proposé de reconduire ce partenariat pour 3 ans. Coût pour la commune : le coût de la permanence de base (une demi-journée soit 3h), est fixé à 268,98€ TTC. (unanimité)

Convention CAPI / voirie : La commune a recours aux services de la CAPI pour des prestations de voirie dont elle n'a pas l'équipement suffisant permettant de le faire en interne (signalisation horizontale, balayage mécanique...). Ces prestations font l'objet de conventions avec la CAPI afin de définir les modalités de fonctionnement et le cadre d'intervention. La tarification est fixée par délibération de la CAPI. La commune est à ce jour entièrement satisfaite de ce service de mutualisation. Il est proposé de signer la nouvelle convention de prestation avec la CAPI (2023-2027). (unanimité)

TE38 : travaux enfouissement/enlèvement de réseaux rue du Lac : Dans le cadre du projet de continuité de la voie douce, la rue du Lac va faire l'objet de travaux de réaménagements urbains. Ces travaux nécessitent un enfouissement préalable des réseaux télécom et électricité. Aussi, la commune s'est rapprochée de TE38 pour un devis prévisionnel des travaux d'enfouissement. Ce dernier est de 9 629,78 € HT (Basse tension) et de 2 362,50 € HT (réseau télécom). S'agissant à ce stade d'un premier devis à fourchette haute, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer les documents contractuels permettant de lancer cette opération. (unanimité)

Subventions aux associations communales : ACCA 200€, ALEP ART ET CULTURE 380€, ALEP PLEIN AIR 570€, ALEP YOGA 100€, AMICALE DES SAPEURS POMPIERS 760€, AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE 300€, ASSOCIATION PROTECTION DE L'EGLISE DE VERMELLE 500€, BASKET CLUB 2460€, GROUPE DES RETRAITES SPORTIFS DE NIVOLAS 100€, COOPERATIVE SCOLAIRE 75€, CLUB SPORTIF NIVOLESIEN 2720€, DON DU SANG 150€, ESPOIR GYMNIQUE NIVOLAS 2190€, FNACA 150€, GYM ADULTES NIVOLAS 180€, HATHA

YOGA ENERGIE 100€, JARDINS DES RAVINAUX 150€, JUDO 1920€, NIVOLAS-CYCLO 130€, PETANQUE CLUB (Loisirs) 100€, CHORALE EN PLEIN CHŒUR 160€, SOU DES ECOLES DE BOUSSIEU 1000€, SOU DES ECOLES DE NIVOLAS VERMELLE 2300€, TENNIS CLUB 1 020€, PLAY IT RADIO 400€ (sur deux ans), Total : 18 115 €.

Subventions aux associations extérieures d'intérêt général : MFR Mozas 50€, MFR Le village St André le Gaz 100€, CFA CECOF 50€, EFMA - Chambre des métiers 200€, Association des familles et bénévoles de l'EHPAD de la Barre St Jean de Bournay 100€, Association des familles et amis des résidents Delphine Neyret - AFAR 100€, AFSI 250€, LOCOMOTIVE enfants atteints leucémie 100€, SEVE 500€, Secours Populaire Français 150€, Les Restos du Cœur 350€, SOLEIL DE CLOWN 100€, UDAI 46€, DDEN 30€, Aide aux familles Léon Bérard 250€, Total : 2376€ (Unanimité - Une élue ne prend pas part au vote).

Déclarations préalables :

- Murat Kolbasi : parcelle A 75p, en zone Uc et A au PLU, blanc, bleu Bg1 et rouge RG au PPR, pour isolation par l'extérieur, 705 montée Saint Romain (la construction n'étant pas terminée, elle fait l'objet d'un permis de construire modificatif)
- Alexandre Marillac : parcelle AD 684 en zone Ua au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour construction d'une piscine et fermeture d'un patio existant, 1590 rue du Vernay.
- François Bernardeau : parcelle AH 389 en zone Ub au PLU, pour nettoyage et jointage des pierres et crépis en façade, 3274 RD 1085.
- Diméo Energie : parcelle AE 51, en zone Ua au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques sur 1976m² de toitures 2640 RD 1085.
- Gaëlle Renard : parcelles AH 362 et 246, en zone Ub au PLU, pour réfection de toiture identique à l'existant, 3364 RD 1085
- Najiste Abdelkader : parcelle AB 295 en zone Ua au PLU, bleu Bī au PPR, pour installation d'un velux, 87 Avenue de Ruffieu.

Permis de construire :

- Walid Majri : parcelle AH 444, en zone Uc au PLU, pour réhabilitation d'une grange - création d'ouvertures, remplacement de la charpente et création d'une terrasse de 20m², 3711 RD 1085.
- Murat Kolbasi : parcelle A 75p, en zone Uc et A, blanc, bleu Bg1 et rouge RG au PPR, PC modificatif pour isolation par l'extérieur blanc lumière et gris, 05, montée Saint Romain.
- SCI du Lac : parcelles AB 526 et 436, en zone Uic au PLU, blanc, bleu et rouge RC au PPR, PC modificatif pour façades, modification de parkings, entrée et clôture, 121, rue du Lac.

Conseil Municipal séance du 15 mai 2023

Mise en place d'un référent déontologie :

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local avant le 1er juin 2023.

Le CDG38 propose dans ce cadre un dispositif mutualisé et financé par les cotisations additionnelles des collectivités, facilitant l'ensemble des démarches en vue de la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires qui pèsent sur chaque assemblée délibérante à compter du 1er Juin 2023.

Proposition de signer cette convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil aux élus (référént déontologue élus) proposée par le CDG38 pour la période du 1er juin 2023 au 31 décembre 2023 (tacite reconduction par la suite). (Unanimité)

RIFSEEP : (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) Pour rappel, le RIFSEEP est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Il a vocation à remplacer l'ancien régime indemnitaire établi par délibération en date du 29 novembre 2012.

Suite au travail collectif effectué avec plusieurs communes du secteur, et suite à l'avis favorable préalable du service de contrôle et conseil de la Préfecture, le projet du RIFSEEP est passé en CST (Comité Social Territorial) du Centre de Gestion de l'Isère.

Le Conseil Municipal peut maintenant délibérer sur le RIFSEEP, avec une proposition de mise en œuvre pour le mois de juin 2023. Il est proposé d'adopter le projet de délibération d'instauration du RIFSEEP (Unanimité)

Avancement de grade : Création d'un poste d'attaché principal à temps complet au 1er juin 2023 :

Le Directeur Général des Services est actuellement mis à disposition sous convention par la commune de l'Isle d'Abeau. Cette convention arrivant bientôt à terme, il est nécessaire de créer un poste d'attaché principal afin de pouvoir le recruter. (Unanimité)

Signature/prolongation accord-cadre pour le marché Gaz avec le TE38 :

Le marché de fourniture en gaz se termine fin 2024. La collectivité doit se positionner sur une solution future d'approvisionnement. Un accord-cadre, tel qu'il est proposé actuellement via le TE38, permet de bénéficier d'un tarif groupé et limite les éventuelles hausses de coûts. Il est proposé de reconduire l'accord avec le TE38 et signer le futur accord-cadre pour la période de 2025 à 2028. (Unanimité)

Convention EPAGE pour l'entretien des ouvrages hydrauliques :

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, l'EPAGE doit entretenir et assurer la surveillance des ouvrages hydrauliques dont il a la charge. L'EPAGE souhaite faire appel à la commune pour l'entretien de l'ouvrage écreteur de crue de la combe de Vez. En effet, c'est la commune qui l'entretenait jusqu'ici et l'EPAGE souhaite que la commune continue à le faire. En contrepartie, la commune bénéficierait d'interventions techniques de l'EPAGE pour l'entretien des berges de l'Agnay difficilement accessibles. Le volume d'heure de cet échange technique est estimé à 20h de travail par an. Il est proposé d'autoriser M. le Maire de signer cette convention avec l'EPAGE et ses futurs avenants. (Unanimité)

Déclarations préalables

- SBC Préfa : parcelle B 296, en zone Ui au PLU, Blanc, bleu Bi' et Rouge Ri' au PPR, pour installation de panneaux photovoltaïques en toiture, 600 rue du Lac.
- Elisabeth Leroy : parcelle AE 679, en zone Ua au PLU, pour création d'une véranda de 17m², suppression d'une avancée de garage et création d'un auvent, 57, Allée Pierre Badin.
- Séréna Emery : Parcelle AC 334, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour installation d'une pergola bio-climatique, 369, rue des Châtaigniers
- William Griseti : parcelle AE 333, en zone Ua au PLU, violet BC1 au PPR, pour installation d'une clôture en lamelles composites d'une hauteur de 1,57m, 128, rue de l'Hôtel de ville.
- La Nivelles (SASU) : parcelle AE 450, en zone Ua au PLU, pour mise en place de stores sur l'avancée du magasin, Allée Gabriel Pellet.
- Jean-Pierre Alves : parcelle AC 339, en zone Ub au PLU, Bleu Bg1 au PPR, pour installation d'une pergola avec toiture tuiles rouge vieilli, 503, rue des Châtaigniers
- Jérôme Devoldère : Parcelle AE 204, en zone Ua au PLU, bleu Bc et violet BC1 au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques 61, rue de l'Hôtel de Ville.

Permis de construire :

- Marc Lévêque : parcelle AD 418, en zone Ub au PLU, Pour agrandissement d'un garage, création d'une ouverture, pose de volets roulants 324, Allée de Montcizet

**Nettoyage automnal
de la commune
Samedi 23 septembre**

Gâteau à la crème de marrons et au chocolat (Facile)

Les ingrédients :

3 oeufs
500 g de crème de marrons
100 g de chocolat noir
80 g de beurre demi-sel

1. Dans un saladier, battez les oeufs avec la crème de marrons.
2. Ajoutez le beurre et le chocolat fondu.
3. Versez cette préparation dans un moule recouvert d'un papier sulfurisé.
4. Faites cuire 30 min dans le four préchauffé à 180°C.
5. Après refroidissement, le mettre quelques heures au réfrigérateur avant de le démouler.



A l'attention des tous

Après la rénovation de la place du 8 mai 45 un distributeur de sacs a été installé à la sortie du parking où les propriétaires d'amis canins trouveront le nécessaire pour ramasser les saletés que pourraient laisser nos amis à quatre pattes.

Récapitulatif des manifestations

- **Samedi 24 juin de 14h à 15h** : Festival Jeunes en scène 5ème édition sous le préau de l'école ateliers découverte du théâtre pour les enfants.
- **Samedi 24 juin à 18h** : Représentation théâtrale du Festival Jeunes en scène 5ème édition sous le préau de l'école.
- **Samedi 24 juin de 15h à 18h** : Exposition de peinture de Christiane Cécillon à l'Eglise de Vermelle.
- **Dimanche 25 juin de 15h à 22 h** : Nuit des églises avec la poétesse Hervyane à l'église de Vermelle et Exposition de peinture de Christiane Cécillon.
- **Mercredi 19 juillet de 15h45 à 19h15** : Don du Sang collecte d'été à la salle des fêtes.
- **Mardi 15 août à 10h30** : Messe de l'assomption à l'église de Vermelle avec la Chorale Saint Romain de Vermelle.
- **Samedi 2 septembre de 10h à 13h** : Forum des associations au stade du village de 10h à 13h. et braderie de livres avec les amis de la bibliothèque sous le préau de l'école.
- **Samedi 2 septembre à 20h30** : Ouverture des Soirées de Nivolas à la salle des fêtes. Spectacles de chansons québécoises avec Renée Lajoie.
- **Dimanche 10 septembre à 17h** : Concert de chants corses Armore-Canti Prufundi avec l'ensemble Alma T'Invio à l'église de Vermelle.
- **Du jeudi 14 septembre au 14 octobre** : Exposition de l'ARTOTHEQUE à la bibliothèque.
- **Samedi 16 et dimanche 17 septembre** : Journées européennes du Patrimoine. Parcours patrimonial de Nivolas-Vermelle. Samedi 16 septembre à 17h00, Inauguration du Parcours patrimonial. Des spectacles tout au long du weekend dans plusieurs lieux patrimoniaux du parcours.
- **Du Samedi 16 septembre au Dimanche 1er octobre** : Eglise de Vermelle - Exposition « Lueurs urbaines » créations photographiques de Stéphane Lange - Dévernissage le samedi 30 septembre à 18h00.
- **Samedi 23 septembre** : Nettoyage automnal de la commune.
- **Samedi 23 septembre à 20h30** : Soirée de Nivolas à la salle des fêtes. Théâtre avec la compagnie Quiproquo « On purge bébé ».
- **Samedi 30 septembre** : randonnée semi-nocturne avec l'ALEP Plein Air.
- **Mardi 31 octobre à 20h30** : A la salle des fêtes - Soirée Halloween avec Cédric Chartier - Magie et Humour noir.

Nécrologie : Bernard ELOUD lotissement Ailloud

Le 16 mars dernier, Bernard Eloud nous a quittés à l'âge de 76 ans. On le savait malade depuis 2015. Il a lutté de toute son énergie contre ce fléau aux côtés de son épouse Marie-Jo. Ils ont connu ensemble des périodes de rémissions et d'espoir et d'autres beaucoup moins faciles à vivre. En 2018, leur fils aîné, Benoît, installé en Normandie, est décédé à l'âge de 47 ans, laissant toute leur famille dans un chagrin immense.

Bernard est né à Chambéry. Il a grandi à Challes-les-Eaux, il en avait gardé beaucoup d'amour pour la montagne et la Savoie. Malheureusement, à 15 ans, il fut déjà confronté au décès brutal de son père maçon, tué dans un accident de chantier. Sa maman, originaire de Sérezin-de-la-Tour, ressentit le besoin de revenir dans la région après ce drame. Accompagnée de ses 3 enfants, dont Bernard était l'aîné, elle vint s'installer à Bourgoin-Jallieu.

Bernard, doué en dessin, rêvait de faire les beaux-arts. Par pragmatisme, on le dirigea plutôt vers le lycée technique de la ville pour y faire du dessin industriel. Il y fit de bonnes études et intégra dans le même temps le CSBJ athlétisme car il avait quelques dispositions pour les courses de fond.

Après son service militaire, il fonda un foyer avec Marie-Jo, native de Jallieu ; En 1981, ils vinrent s'installer à Nivolas-Vermelle, avec Benoît et Bertrand, leurs fils, sur le lotissement de la ferme Ailloud.

Bernard fit l'essentiel de sa carrière professionnelle à l'Unité Hermétique à La Verpillière. Embauché comme dessinateur industriel, il continua à se perfectionner par le biais des formations professionnelles externes et internes de l'entreprise. Après un poste de Contrôle Qualité, il termina sa carrière comme Responsable Achats matières premières.

Bernard et Marie-Jo adoraient le camping : Avec une tente d'abord, puis une caravane, ils ont sillonné de nombreuses routes de France et d'Europe. Il assura la présidence de l'association syndicale de leur lotissement

jusqu'en 1993. Dans les années 80, il fut élu pour un mandat de conseiller municipal dans l'équipe de Gabriel Pellet.

Lors de la retraite, à 61 ans, il consacra un peu de temps à la vie associative :

- Cours d'initiation à l'outil informatique et alphabétisation auprès de l'association Palette.
- Actions diverses avec Artisans du monde, commerce solidaire »,
- A.O.C association pour l'organisation de voyages et de séjours culturels.

Avec Marie-Jo, co-présidente de la chapelle de Boussieu, ils s'engagèrent, en 2008, pour une mission humanitaire à Madagascar. Avec un groupe de bénévoles, ils firent construire, acheminèrent, et partirent



pendant 2 mois installer une éolienne pour l'irrigation des rizières. Ils fondèrent même les prémices d'une école d'agriculture pour inciter les jeunes malgaches à rester au pays. Elle fonctionne toujours.

Bernard était un homme d'action et de partage intègre et sympathique. Trop tôt disparu, il laisse ses nombreux amis dans la peine, Marie-Jo et sa famille dans un profond chagrin. Qu'il repose en paix.

Guy HYVER

Forum associatif

Samedi 2 septembre 2023 de 10h00 à 13h00 Au stade du village
Braderie de livres dans la cour de l'école



C'est juste pour «rigoler»...

«Bonjour madame la terre», c'est ainsi que depuis des millénaires, chaque être humain prononce consciemment ou inconsciemment chaque matin cette formule de politesse pour saluer notre mère nourricière.

Elle nous donne depuis toujours «le boire et le manger» pour ce qui concerne nos besoins les plus élémentaires avec l'eau, l'air que l'on respire, les fruits et les légumes. Elle nous donne la nature, ses sites et ses paysages parfois époustouflants. Elle nous donne la pluie et le beau temps, la neige et le vent. Enfin, elle nous donne tout ce qui est essentiel à notre survie et au bonheur de la contemplation des choses belles. Mais voilà, «madame la terre», elle en a assez de se faire triturer dans tous les sens, de se faire percer (bientôt) de part en part pour piller son sous-sol, de se faire défigurer et déboiser pour le moindre caprice de l'homme, de voir saccager l'atmosphère qui lui permet de vivre. Enfin, «madame la terre» elle en a marre de voir que l'homme ne la respecte plus et ne pense qu'à se remplir les poches «de fric» en pensant que «madame la terre» lui appartient. Alors, «madame la terre» se rebiffe. Elle commence petit à petit à changer notre climat, à raréfier l'eau qu'elle nous donnait sans compter, à abandonner petit à petit sa faune et sa flore qu'elle nourrissait et entretenait sans contrepartie. Rien d'étonnant au regard du culot de l'espèce humaine qui n'a pas de limites, et une imagination plus que débordante quand il s'agit de flirter et même de dépasser sans vergogne les frontières de la «connerie» et de «la goujaterie». Alors, devant ce constat alarmant, essayons de jouer le Nostadamus de service et de voir de quoi sera fait l'avenir !!!

Printemps 2073, les rues de Nivolas sont désertes. Seules quelques trottinettes volantes et drones de surveillance policière sillonnent le ciel à une cinquantaine de mètres de hau-

teur. Une chaleur insupportable s'abat sur la commune. La Bourbre et l'Agy sont à sec, nos robinets coulent goutte à goutte lorsqu'on les ouvre. Par contre, l'Océan Atlantique est aux portes de Rennes et de Mont-de-Marsan, la Méditerranée aux portes d'Avignon, et la Manche flirte avec la banlieue nord parisienne. Une partie de la France est transformée en cité lacustre. Curieux cette quasi disparition des eaux potables, et à l'inverse, cette montée incontrôlée des mers et océans qui soit dit en passant a commencé à être perceptible dès le début du 20^{ème} siècle. Curieux, mais évidente l'explication : avec le dérèglement climatique dû à la pollution de l'homme ayant pour conséquence l'élévation des températures, les sources d'eau potable se tarissent, les glaces fondent et affluent dans les mers et océans, augmentant ainsi le volume d'eau qui croit aussi par le phénomène de dilatation causée par l'élévation de la température. Enfin bref, la race humaine est bien embêtée de tout ce charivari climatique pendant que «madame la terre» rit doucement sous cape de ce bon tour qu'elle joue malgré elle aux destructeurs invétérés de la nature.

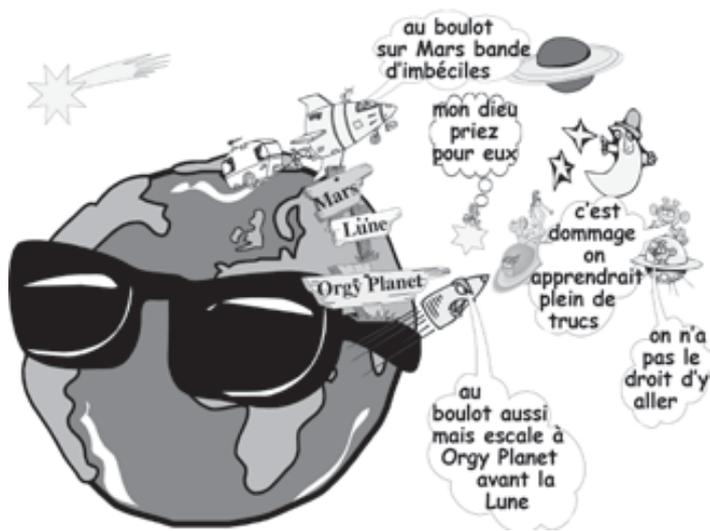
Donc, en ce printemps 2073, il n'y a pas que les eaux qui montent ou qui baissent. Les bipèdes que nous sommes ont aussi révolutionné de fond en comble leur manière de vivre. Ainsi, depuis les dernières grèves et manifs sanglantes de 2057 contre la énième réforme des

retraites qui porte l'âge légal à 88 ans et trois mois et demi, l'homme a décidé de devenir raisonnable. Président, gouvernement, partis politiques et syndicats se sont assis à une même table, et ont décidé d'un commun accord de supprimer le travail réglementé et par conséquent de supprimer la retraite et les grèves qui vont avec. Il a quand même fallu que les mentalités



évoluent d'une drôle de façon pour en arriver à un tel chamboulement ! La mesure est radicale, pourquoi n'y a t'on pas pensé plus tôt ? Tout simplement parce que la pensée majeure qui a toujours guidé l'humanité est, on le sait très bien : «pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué».

Bien entendu, cela ne s'est pas fait sans être suivi de grands chambardements d'une radicalité ahurissante pour qui raisonne avec la mentalité d'aujourd'hui. Décision principale : Le travail est remplacé par le «business», anglicisme couramment utilisé déjà au début du siècle. C'est-à-dire que chacun gagne sa vie comme il l'entend, quitte à s'affranchir des règles trop contraignantes de l'honnêteté et de la bienséance, quitte à être aussi moins chatouilleux avec la convention des droits de l'homme et du citoyen. Cela a demandé une refonte complète du code civil et du code pénal. Seules les infractions les plus graves constatées par drone sont conservées. Des «robot-juges» les punissent par le châtement suprême qu'est devenu le travail, avec bien entendu ni droit de grève ni retraite. Seuls les plus imbéciles assez niais pour se faire prendre, sont condamnés à des peines de travail obligatoire de différentes durées. Et oui, il faut bien quand même que quelqu'un fabrique les objets manufacturés indispensables à la vie de chacun, et qu'une administration allégée subsiste pour régler quelques problèmes qui se posent encore inévitablement. On remarquera au passage que ces problèmes sont tranchés par des gens condamnés, donc malhonnêtes. Mais au moins, tout le monde le sait, et tout le monde s'en accommode. A vrai dire, ça n'avait pas changé fondamentalement les choses ! Le problème le plus épineux était de ne pas retomber dans les situations de pollution qu'engendraient inévitablement les usines. Il avait été réglé de façon radicale : toutes les entreprises classées «Seveso» seront délo-



calisées sur la planète Mars, et toutes celles polluantes à un degré moindre sur la Lune. Il faut dire que les moyens de transports et de voyages intersidéraux ont progressé à pas de géant. Les engins spatiaux vont du véhicule personnel à 4 places maximum au véhicule de transport en commun de toutes tailles qui peut aller jusqu'à 2000 places. Bien entendu, certains gros «businessmen» multinationaux de notre époque n'ont pas manqué le virage de la reconversion. Ils ont entre autres créé des autoroutes orbitales à péages. Ils ont aménagé en orbite sur les parcours, des aires de stationnement de grand luxe. On y trouve des villages de marque détaxés où l'on peut trouver toutes les drogues existantes en vente libre. Des hôtels et restaurants végétariens, car manger de la viande est devenu un délit, et peut voir condamner les coupables à 5 ans de travail obligatoire. On trouve aussi sur ces aires d'autoroutes des «maisons closes» dorénavant «ouvertes» novatrices et gratuites. Elles sont «ingénérées». Chaque personne qui y entre peut être à la fois client ou prestataire de service en mode «hétéro» ou «homo» et cela sans limitation du nombre de participants. On y trouve même une escouade de «porno-robots» humanoïdes bisexués qui fonctionne avec ChatGPT ++++ (version 12548). Il faut dire qu'au fil des années, les mœurs et la médecine ont connu des évolutions substantielles. Chacune et chacun peut entre autres exiger sur simple demande et sans limite d'âge, un changement de genre en fonction de son humeur du moment. Certains ne s'en sont pas privés. Les sociétés d'autoroute qui ont créé ce concept à péage, avec aires orbitales confortablement aménagées font des recettes faramineuses. La plus grosse est «Tatol énergies» suivie à bonne distance par «Osse». Dans le passé elles faisaient partie des plus grosses multinatio-

nales de la planète. Elles n'ont pas eu de mal à se reconvertir en «multi-sidérales» de premier plan. A la manière des grands parcs d'attraction de notre époque, ces aires d'autoroutes orbitales sont au catalogue des plus grandes agences de voyage. Elles connaissent un succès considérable sans saison creuse.

Mais que sont donc devenus nos hommes politiques et autres dirigeants ? Ils n'ont pas eu beaucoup d'efforts à faire pour se reconvertir en «businessmen», car ils étaient pour la quasi totalité déjà bien «emmanchés» dans «le système». Pour le reste, tout fonctionne pour le mieux, plus de lois contraignantes, plus de police et de justice (ou si peu), plus de partis politiques, de syndicats ou d'organisations diverses pour «foutre le bazar». On en est revenu à la loi du plus fort façon «Far West». Les armes sont même à nouveau autorisées. Seuls les riches clubs et sociétés sportives professionnelles ont subsisté. Il fallait bien toujours divertir le bon peuple. A la tête de notre pays, il n'y a plus qu'un seul homme (ou femme). Un président qu'on appelle dorénavant «le big boss», car il faut vous dire que la langue française a pratiquement disparu. Seuls quelques «ruraux attardés» parlent encore ce dialecte. Le «big boss» n'a de compte à rendre à personne, il ne s'occupe de pas grand chose puisque chaque citoyen fait ce qu'il veut. On lui demande bien, de temps en temps, de donner son avis sur tel ou tel sujet, afin de justifier sa fonction, mais personne ne



piège à cons» l'a emporté. Le premier «big chef» avait été nommé par le dernier président de la république. Il siège le temps qu'il veut et nomme ensuite son successeur. En 2073, on n'en a encore connu qu'un, il s'accroche car il est grassement payé. Ceci explique cela ! Les réseaux sociaux commandent à sa place en mode plus ou moins toxique : «le dernier menteur qui parle à raison», mais qu'importe !

A cette époque, les maisons n'ont plus de toit, leurs lignes sont épurées mais inclinées. On ne veut plus entendre parler d'horizontales et de verticales, c'est «ringard». Il faut dire qu'au début des années 2000, les poteaux électriques et téléphoniques avaient lancé la mode pour ce qui concerne l'absence de verticalité. Les clôtures leur avaient emboîté le pas pour l'horizontalité. Certains avaient trouvé ça «kitsch», la mode avait donc perduré et s'était même amplifiée jusqu'à en perdre la raison.

l'écoute. Il est juste là pour que les autres pays puissent visualiser un nom et une tête sur le pays qui s'appelle la France. Mais aussi, à l'occasion, pour inaugurer quelques chrysanthèmes. D'ailleurs, il n'est même pas élu puisqu'il n'y a plus d'élections, la philosophie «élections



Printemps 2073, à Nivolos comme ailleurs, plus personne ne travaille à part les délinquants. Les gens prennent la navette lunaire ou martienne qui décolle de l'ancien terrain de foot revisité en base de lancement. Ils vont exercer leur droit de visite sur Mars et sur la Lune pour voir les membres de leur famille ou leurs amis condamnés au travail. Ils en profitent pour faire des escales sur les aires orbitales et prendre du bon temps. Plus de boulot, plus de retraite, plus de grèves, plus d'élections, du fric à foison pour les plus dégourdis. Elle est pas belle la vie ? Que n'y avait-on pensé plus tôt !!!

A lire au second degré, l'esprit largement ouvert, «juste pour rigoler». Bonnes vacances.

Guy HYVER

CINE ETE 2023 : La panthère des neiges

Mardi 15 juillet 2023 à la tombée de la nuit Cour de l'école de BOUSSIEU

Film de Marie Amiguet et Vincent Munier D'après le roman de Sylvain Tesson

«Célébration de la nature à l'état sauvage !» Télérama



Etat civil

de février 2023 à mai 2023

Naissances

- Tom JACQUOT le 25 février 2023
- Tanina DERRAB le 15 février 2023
- Nesta JUILLERAT le 9 mars 2023
- Alessio SOLER le 16 mars 2023
- Ali YAVUZ le 21 mars 2023
- Aaron RATISKOL le 28 mars 2023
- Imrane ASLOUM le 7 avril 2023
- Lina AMMALI le 14 avril 2023
- Maël BALMONET le 23 avril 2023
- Qassym SERADJ le 5 mai 2023
- Taylen LEIBNITZ le 15 mai 2023

Mariages

- SOUPÉ Pascal et RUKUNDO Joséphine le 15 avril 2023
- THERET Emeline et CHIRY Loïc le 29 avril 2023

Décès

- Cécile GENTAZ le 6 mars 2023
- Bernard ELOUD le 16 mars 2023
- Angèle DEZHORS le 8 avril 2023

La cérémonie du 19 mars 1962 bien suivie

Malgré un vent violent qui perturbait un peu les porte-drapeaux, la cérémonie commémorative du Cessez-le-feu en Algérie a été bien suivie.



Après la lecture du message de la FNACA par Jean Badin, rappelant le sacrifice de leur jeunesse par une partie des appelés et celui de la Secrétaire d'État insistant sur la mémoire de cette guerre qui est toujours présente dans la société française, lu par Christian Beton, le Maire, il revenait à la chorale et aux jeunes conseillers municipaux enfants d'entonner la Marseillaise, reprise par l'assemblée.

La cérémonie du 8 mai 1945



La nouvelle classe maternelle inaugurée

Après plusieurs mois de travaux, l'extension de l'école maternelle a été inaugurée début mai.



En présence d'une bonne représentation du Conseil Municipal, des maires des communes environnantes, de Vincent Chriqui, Vice-Président du Conseil Départemental, de représentants de l'Education Nationale, Le Maire, Christian Beton rappelait que dans le programme électoral de son équipe, deux sujets phares étaient mentionnés, l'éducation et les services à la personne. Afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, une classe supplémentaire a été réalisée à l'école



primaire et une classe supplémentaire a été mise en chantier à l'école maternelle. Il en a été profité pour améliorer l'isolation du bâtiment existant, en changeant toutes les menuiseries extérieures et en remplaçant l'isolation actuelle de la terrasse par une isolation plus performante. Montant total des travaux (bâtiment existant et extension) 711 200€ TTC. Pour l'ensemble des travaux, la commune a bénéficié de deux subventions : 60% par le Conseil Départemental au titre des crédits territoriaux et du plan Ecoles, 20% de l'État, au titre de la DETR.

Pour conclure, Vincent Chriqui se réjouissait de la bonne santé du territoire de la Capi qui

voit sa population en nette augmentation, et félicitait l'équipe municipale pour sa prévoyance afin d'accueillir les nouveaux enfants.



Soirée Halloween avec Cédric Chartier - Magie et Humour noir
Mardi 31 octobre à 20h30 à la salle des fêtes

Repas des aînés dans la convivialité

Cette année, plus d'une centaine d'anciens avaient répondu présent à l'invitation du CCAS et chacun a pu apprécier à la fois la qualité du repas préparé par Ke c'est bon, la gentillesse du service de la dynamique équipe emmenée par Chantal Jacobs, la présidente du CCAS, et

l'animation prise en charge par les deux jeunes de Play-it Radio, une webradio que beaucoup découvraient pour l'occasion. Une ambiance amicale, toute consacrée au plaisir de se retrouver et qui permet à Christian Beton, le maire, de faire découvrir ses talents de chanteur.



La mutuelle communale est sur les rails

C'était une promesse de campagne de l'équipe municipale qui a trouvé mercredi soir sa concrétisation.

En effet, avoir une complémentaire santé est indispensable, au vu de la baisse des remboursements par la Sécurité Sociale et les restes à charge devenus souvent très importants. En France, 5 % de la population n'a pas de mutuelle et on peut penser qu'à Nivolas-Vermelle, il en est de même. Seuls les salariés d'une entreprise se voient proposer une mutuelle par leur employeur, avec une participation financière de celui-ci ; les étudiants, les travailleurs indépendants et les retraités ont souvent bien du mal à trouver une complémentaire santé avec une couverture médicale satisfaisante et des cotisations qui ne sont pas exorbitantes.

Pour favoriser un accès à la santé qui convienne à toutes ces personnes, la commune a donc consulté et comparé les propositions de plusieurs mutuelles, et a finalement opté pour une formule mutualiste dont la gestion est assurée par ses bénéficiaires. C'est Mutualp, une mutuelle lyonnaise, qui a été retenue.

M. Falconnet, son représentant dans le Nord-Isère, était invité par Christian Beton, le Maire, à présenter sa mutuelle et les différentes propositions de couverture des risques santé, devant un public nombreux et attentif qui n'a pas manqué pas de poser de questions très pertinentes.

A la fin de la séance, chacun pouvait prendre rendez-vous pour une des permanences qui sont programmées les 11, 18 et 23 avril, afin de comparer leur situation actuelle et les diverses propositions de Mutualp, sans aucune obligation d'adhésion bien évidemment. Pour les personnes intéressées, l'engagement sera souscrit directement entre la Mutuelle et le pétitionnaire.

Pour ceux qui n'auraient pas pu assister à cette présentation, ils peuvent prendre contact directement avec M. Falconnet, au 06 16 24 92 28, ou par mail à mualp.communale@mualp.fr.



La station de recharge des véhicules électriques est opérationnelle

Placée dans un premier temps sur la place du 8 mai 45, derrière les pompiers, la station de recharge n'était pas très visible. Le TE 38 (Territoire d'Énergie du département de l'Isère) a donc décidé de la déplacer.

Elle est désormais très visible, rue Jean Moulin, près du point d'apport volontaire enterré et elle est, depuis mi-mai raccordée au réseau, donc à la disposition des usagers pour recharger les voitures électriques.



Préparation

de la fête d'été

La municipalité, l'amicale des pompiers et l'Association des chasseurs l'ACCA, se sont retrouvées pour préparer la fête d'été 2023.

Cette manifestation sera aussi l'occasion de fêter les 140 ans de la caserne des pompiers. Pour l'occasion, en dehors du traditionnel concours de pétanque, les pompiers proposeront de nombreuses animations, le conseil municipal jeunes et le conseil municipal enfants animeront également la fête. En début de soirée une rencontre de percussionnistes donnera une touche musicale à la fête avant la traditionnelle soirée dansante proposée par PLAY IT RADIO. Un repas (macaronade et tarte) sera proposé sur réservation avant le 1er juillet. Buvette, BBK seront ouverts toute la journée. Un grand feu d'artifice clôturera la journée.



After work de la municipalité

Nouvelle tranche de mise en séparatif des égouts

Dans le domaine de l'assainissement les règles changent et si dans les années 70, la collecte des eaux usées et des eaux pluviales étaient réalisées dans le même collecteur, aujourd'hui, il n'en est plus de même et les Agences de l'Eau mettent en avant la nécessité de préserver la qualité des eaux des cours d'eau.



En effet, quand les eaux usées et les eaux pluviales sont dans le même tuyau, lors des gros épisodes pluvieux, le collecteur se met en charge. Un déversoir d'orage est prévu pour le soulager et éviter d'inonder la station dépuratoire. Il déverse alors le trop plein directement dans la rivière. Évidemment, les directives européennes de reconquête de la qualité des cours d'eau sont passées par là, et l'État met en demeure les gestionnaires des réseaux de séparer eaux usées et eaux pluviales afin que lors des grosses pluies seules les eaux pluviales aillent à la rivière. Après la Pointière, la rue Jean Moulin et une partie de la RD 1085, c'est au tour désormais de la route de Sérézin et de la rue Émile Zola de connaître ce lifting, et c'est l'objet des travaux en cours, programmés par la CAPI pour ce printemps, des travaux qui vont s'étaler jusqu'au mois de juillet.

Dans le cas qui nous occupe, l'opération s'annonce particulièrement compliquée, car ce sont des voies étroites qui comportent déjà de multiples réseaux enterrés (eau potable, collecteur unitaire, gaz, électricité, téléphone, fibre) et il faut rajouter un collecteur au milieu de tout cela. De nombreux sondages préliminaires ont permis de s'assurer de l'emplacement de chacun des réseaux, et finalement pour gagner de la place, c'est la solution de déposer le réseau d'eau potable, afin de le reposer en même temps que le collecteur d'eaux usées qui a été retenue. C'est donc un chantier d'une grande complexité qui demandera un investissement de 654 000€HT du budget de l'eau et de l'assainissement de la CAPI. Il restera aux riverains de faire les travaux nécessaires, à l'intérieur de leur parcelle, afin de séparer les eaux usées des eaux pluviales et d'envoyer chacun dans le bon tuyau.



Jacqueline et Jean-Charles MARMONIER le Carre

Pour qui traverse ou longe en voiture le quartier du Carre par la RD 1085, la route de Sérézin ou la rue de l'hôtel de ville sans prendre le temps de s'arrêter un instant, il est bien certain que ce quartier de Nivolas-Vermelle n'est pour lui qu'un quartier parmi les autres.

Pourtant, s'il voulait se donner la peine de faire une petite halte, et d'arpenter les petites rues qui le compose, il y découvrirait un charmant quartier. Certes, l'habitat qui borde ces ruelles est pour la plupart relativement ancien, mais ces maisons qui semblent pourtant imbriquées les unes dans les autres lui dévoileront d'étonnants espaces verts chez presque chaque particulier. Il découvrirait d'improbables petites oasis constituées de jardins potagers, de jardins d'agrément fleuris et de vergers. Chaque parcelle bien abritée des vents par les maisons donne une végétation généreuse. Bref, il se dégage de cette urbanisation à l'ancienne, un charme certain, peut-être un peu désuet, mais où il fait probablement bon vivre.

Jacqueline et Jean-Charles Marmonier, ne vous diront certainement pas le contraire. Ils ont eu la gentillesse de nous recevoir dans leur charmante maison prolongée par un jardin non moins charmant, le tout bordant la rue Emile Zola qui raccorde en sens unique la RD 1085 et la route de Sérézin. Jean-Charles est issu d'une famille dont les racines les plus anciennes sont enfouies dans le sol de notre commune. Dans les années 1932-33, les deux frères Marmonier dont le père de Jean-Charles, reprirent le commerce de leurs parents. Un négoce un peu particulier constitué d'une épicerie, de vente de vin en gros, de vente de charbon et d'une fabrique de limonade. Son père et sa mère choisirent de s'occuper de l'épicerie et du vin, son oncle du charbon et de la limonade. Les deux frères Marmonier s'adoraient, mais conscients de leurs tempéraments impétueux, ils choisirent raisonnablement de séparer les deux activités en deux entités distinctes. Jean-Charles vit le jour à la maternité de Jallieu un jour de 1946, il était le troisième de la fratrie derrière ses deux sœurs. Ils se souviennent que ses parents lui ont parlé d'une fabrique de boules à clous qui exerçait dans les années 1920 son savoir-faire dans le quartier du Carre. Pour les plus jeunes qui l'ignorent peut-être, les boules à clous étaient des boules en bois recouvertes de clous qui pouvaient être de matières et de couleurs variées, permettant ainsi de constituer sur l'objet des motifs plus ou moins décoratifs. Les boules étaient destinées à divers jeux, et en particulier le jeu de boule dit à la lyonnaise, très prisé à l'époque. Les boules cloutées du Carre s'exportaient même jusqu'en Cochinchine qui correspondait grossièrement au Delta du Mékong et au Sud-Est de l'actuel Vietnam. Proche de la fabrique de boules, le grand-père de Jean-Charles qui était alors le seul à avoir une voiture dans le village, acceptait d'acheminer les précieux objets jusqu'à la gare de Bourgoin où la SNCF, jeune société d'une dizaine d'années,

se chargeait d'acheminer les précieuses boules vers des horizons plus ou moins lointains. Débrouillards déjà nos compatriotes de Nivolas à cette époque, ils n'ont pas attendu les avions supersoniques, les supers porte-conteneurs et les supers tankers pour faire du commerce international.

Jean-Charles nous parle aussi de sa tante « Phiphine » qui tenait une mercerie. Très dévote, elle tenait à l'époque à bout de bras l'église de Vermelle. D'une générosité sans borne, elle était capable de laisser tout tomber dans l'instant pour s'occuper des gamins du quartier qui étaient demandeurs de jeux ou d'aide aux devoirs d'école. Bien qu'ayant des moyens financiers limités (on ne faisait pas fortune dans la mercerie), elle envoyait malgré tout pendant la dernière guerre, des colis aux prisonniers de sa connaissance. La guerre terminée, de retour au pays, un seul d'entre eux est venu la remercier. « Phiphine » ne s'en offusqua pas, elle était comme ça « Phiphine », le cœur sur la main. Remarquons au passage que si nos compatriotes de l'époque étaient assez intelligents pour faire du commerce international, à leur débit ils n'étaient déjà pas en reste pour manier l'hypocrisie l'égoïsme et le « chacun pour soi » ! Les mauvaises langues diront qu'avec le temps, ça ne s'est pas arrangé !

Jean-Charles fréquenta l'école du village jusqu'à onze ans. Il entra ensuite en sixième au collège Saint Michel, puis il partit 3 longues années en pension à Neuville-sur-Saône chez les frères maristes. Trois années qui ne lui laissèrent pas que de bons souvenirs. Toujours en internat, il finit ses études à l'école d'apprentissage supérieur du Bachut à Lyon, il avait 20 ans. Il décrocha un CAP et un BEI de chaudronnerie. Pendant ce temps, cela ne l'empêchait pas de passer ses fins de semaines et ses vacances à Nivolas. Et à Nivolas, comme sur tous les coins de la planète, les jeunes avaient et ont toujours le désir de se réunir. « Phiphine », encore elle, leur facilita la tâche en leur prêtant une pièce de sa maison. C'est là qu'en plus de passer de bons moments, ils créèrent avec ses copains et copines, l'embryon de « jeunesse et culture », une association qui tint plus tard une place importante dans la commune. Ses études terminées, Jean-Charles passa les 16 mois suivants sous les drapeaux en Allemagne pour servir la France. Libéré, il allait enfin pouvoir vivre sa vie. Nous étions en 1966, trois ans de travail chez Stone à Nivolas lui permirent de parfaire sa formation professionnelle, tout en menant comme il l'entendait sa vie de jeune homme. Il ne s'en priva pas. En 1969, avec des copains et sa Simca P60, ils partirent faire un grand périple en Suède. En 1971, ce fut la Turquie, la Bulgarie et la Yougoslavie en Diane



6 Citroën. De ces deux aventures, ils ont tous gardé des souvenirs impérissables, on les comprend !

Jean-Charles garde aussi d'excellents souvenirs de son enfance, du petit canal qui bordait leur maison, même s'ils tombèrent tous dedans ! et de l'espace de jeux qui allait devenir plus tard la rue Emile Zola. Il y passa avec les autres enfants de très bons moments. Ils y jouaient notamment au foot et intégrèrent pour la plupart le CSN qui créa pour eux une équipe cadet. Il y avait aussi le père Léger avec sa batteuse et son alambic. La mère Touchebeuf, son troupeau de chèvres et ses excellents fromages.

En 1972, lors d'une soirée entre ami(e)s à Saint-Jean de Soudain qui se termina par une bataille rangée à coup de fromages blancs, Jean-Charles fit la connaissance de Jacqueline dont le papa était marchand de vin dans la rue des moulins à Bourgoin, à croire que le vin tient une place prépondérante dans la lignée de la famille Marmonier !!! Le coup de foudre fut réciproque, Jean-Charles épousa la belle Jacqueline en 1973. Ils eurent deux garçons : Vincent en 1974 et François l'année suivante. Jacqueline les éleva avec amour et passion tout en menant une belle carrière professionnelle derrière les guichets et dans les bureaux de la sécurité sociale pendant 40 ans. Trois petits-enfants vinrent compléter la famille pour le plus grand bonheur de tous.

La suite, les plus anciens la connaissent. Après avoir monté son entreprise de chaudronnerie en 1976 dans la grange de son père en guise d'atelier, Jean-Charles se trouvant un peu à l'étroit, fit construire en 1981 le bel établissement que l'on connaît dans la rue du lac. Il le fit prospérer jusqu'en 2004, date à laquelle François prit sa succession avec beaucoup de dynamisme. Avec François, l'entreprise est entre de bonnes mains, Vincent fait une brillante carrière d'ingénieur aux commandes d'EDF en Corrèze. Jacqueline et Jean-Charles peuvent dormir sur leurs deux oreilles et passer une retraite paisible, ils ont bien fait leur « boulot » de parents et de grands-parents. Ils peuvent organiser le cœur léger leurs noces d'or en cette année 2023, le bilan est largement positif. Merci à eux pour leur accueil chaleureux.

Propos recueillis par Guy HYVER

L'école à Nivolas, des débuts difficiles

En octobre 1879 avait lieu à Nivolas la première rentrée scolaire dans les bâtiments de la toute nouvelle école publique pour garçons située en lieu et place de la mairie actuelle (TUN N°105). Mais l'histoire de l'enseignement primaire dans notre commune avait débuté environ 40 ans auparavant. Cette période est très bien décrite par les notes de Monsieur Edouard Guétat (1845-1935) qui fut maire de Sérézin de la Tour de 1877 à 1908.

On a peine à se figurer aujourd'hui ce qu'était l'enseignement primaire dans les campagnes avant la loi Guizot du 28 juin 1833. Avant ça, bienheureuses les communes rurales qui parvenaient à se payer pendant quelques mois chaque année un émigré du Briançonnais fuyant devant l'amoncellement des neiges et apportant dans les villages de la plaine quelques notions de lecture et parfois des quatre règles fondamentales de l'arithmétique. Briançon avait alors la particularité de posséder un système d'instruction publique avant-gardiste mis en place dès la fin du 16e siècle. Ces « Bis » du Briançonnais ainsi qu'on les appelait, à chaque entrée d'hiver parcouraient les campagnes. Ils portaient dans leurs pérégrinations des plumes d'oie taillées pour écrire, attachées à la calotte de leur chapeau dans le but de révéler leur profession aux personnes qui pourraient avoir besoin de leurs services. Le nombre de ces plumes indiquait les capacités du porteur. Une plume révélait un «bis» ne sachant que lire. Deux plumes indiquaient qu'il savait lire et écrire. Porteur de trois plumes il savait lire, écrire et compter. Et s'il portait tout un paquet de plumes à son chapeau c'est qu'aux notions précédentes il ajoutait encore quelques connaissances historiques et géographiques. Ce dernier était l'oiseau rare particulièrement recherché. Tous étaient d'autre part couverts d'une espèce de forme longue à redingote appelée «roupe» dont les basques tombant en dessous des mollets abritaient de vastes poches contenant tout leur linge de rechange pour la saison, soit une paire de bas et une chemise. Ainsi équipés, si à leur arrivée l'emploi était encore libre dans la commune, ils s'installaient dans un local quelconque après entente avec le maire et le curé pour apprendre aux enfants, moyennant une légère rétribution, à lire, écrire et parfois compter. Si au contraire ils trouvaient la place déjà occupée par un compatriote ils allaient dans une autre commune chercher meilleure fortune. Dans tous les cas dès que la fonte des neiges dans leur pays d'origine le leur permettait, ils regagnaient leurs montagnes pour revenir l'année suivante. La loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire vint enfin poser quelques principes à cet égard. Elle



La première école de filles avant transformations de 1984

exigea la présence d'un instituteur à demeure dans chaque commune, ce qui était la condamnation du régime des « bis ». Elle prescrivait en outre qu'il serait prélevé trois centimes par franc sur les impôts pour le service de l'instruction primaire. Cette loi constituait on le voit un gros progrès sur le passé. Mais malheureusement elle ne put recevoir aucune application immédiate dans les petites campagnes. On n'improvise pas les sujets capables d'enseigner. Or il n'en existait pas parce qu'aucun corps n'avait encore été institué pour en former. Le conseil municipal dut attendre près de huit ans sans pouvoir procéder à aucune installation et encore au bout de ce temps, il ne put faire que des nominations lamentables car il n'avait pas le choix.

Pour Sérézin, chef-lieu dont dépendait alors le hameau de Nivolas, c'est seulement en 1840 que le sous-préfet de La Tour du Pin trouva un sujet à proposer à la commune. Il s'agissait d'un sieur Arnoux, « bis » fixé, sachant lire, écrire et un peu compter. Homme déjà âgé et portant encore sa « roupe ». Dans sa séance du 13 septembre 1840 le conseil municipal se hâta de l'accepter, c'était mieux que rien. Le traitement du nouveau titulaire fut fixé à la somme annuelle de 200 francs seulement parce qu'il n'était pas permis aux communes de consacrer à l'instituteur plus de trois centimes sur chaque franc d'impôts. Mais ce dernier avait le droit d'ajouter à son modeste appointement le montant de la rétribution scolaire payée mensuellement par chaque enfant fréquentant l'école. Cette rétribution fut fixée par le conseil municipal à 1,25 francs par enfant n'apprenant que la lecture, à 2 francs par enfant étudiant l'écriture et le calcul et enfin à 2,50 francs par enfant étudiant exceptionnellement la grammaire, l'histoire et la géographie. Aussi était-il prescrit par l'article 14 de la loi du 28 juin 1833 que l'instituteur devait instruire

gratuitement les dix enfants les plus indigents, dispensés en cette qualité du paiement de toute contribution scolaire. La situation pécuniaire de l'instituteur était donc peu brillante, mais Arnoux l'accepta. On l'installa dans un local quelconque loué 35 francs par an. Il n'y avait ni bancs ni tables, mais la municipalité lui en fournit dans le cours de l'hiver 1840-1841 jusqu'à concurrence de 84 francs. Arnoux se montra très digne homme mais par trop ignorant. S'il pouvait à la rigueur enseigner aux enfants la lecture et la calligraphie, il était incapable d'aborder l'étude de la grammaire, de l'histoire et de la géographie et guère plus celle des quatre règles fondamentales de l'arithmétique. A la fin de 1842 il fut invité à se pourvoir ailleurs pour l'année suivante. Il donna sa démission à Sérézin pour rejoindre la commune de St Chef. Le maire avait en vue un nouveau sujet que son ami le sous-préfet de La Tour du Pin avait espéré. Le sous-préfet put en effet proposer au conseil municipal sieur François Touquet, né à la Chapelle du Bard. En sa qualité de montagnard encore jeune, Touquet était une bonne recrue. Il apportait un brevet de capacité que lui avait délivré une commission de l'académie de Grenoble le 12 décembre 1842. Il était également muni d'un certificat de moralité signé du maire de Grenoble et de deux conseillers municipaux. Pour l'époque Touquet constituait donc un surchoix. Le conseil municipal l'accepta dans sa séance du 18 décembre 1843. Il fut immédiatement installé. Touquet venant de Grenoble et ne trouvant dans l'école que quelques tables et bancs demanda et obtint de la municipalité : Pour les tout petits une collection de cartes pour lecture cartonnées : coût 9 francs. Pour les moyens, un grand tableau noir : coût 6 francs et pour les avancés, avec le tableau noir précité trois cartes géographiques, savoir : de la France, de l'Europe et une mappemonde :

coût 3 francs. C'était en tout un matériel d'instruction revenant à 18 francs ! Dans sa séance du 14 janvier le conseil municipal vota ce crédit anormal pour l'époque. Aussi le succès ne se fit pas attendre. Le nombre d'élèves augmenta et Touquet dut solliciter quelques nouvelles tables pour son école...

Mais le conseil municipal de Sérézin avait eu à conduire parallèlement la première organisation de l'école de garçons de sa section de Nivolos. Les origines de cette dernière ne furent pas moins modestes que celles de l'école du chef-lieu. Elles méritent comme elles une mention en quelques mots afin d'affirmer de nouveau par la révélation de certains détails combien furent difficiles les commencements de l'instruction primaire dans les campagnes. Au moment où en 1840 le sous-préfet proposait au conseil municipal le sieur Arnoux pour diriger l'école de Sérézin, il lui proposait d'autre part un sieur Charvet pour diriger celle de la section de Nivolos. Le conseil qui n'avait pas plus le choix pour Nivolos que pour Sérézin s'empressa d'agréer l'unique candidat dans sa séance du 13 septembre 1840. Charvet de son côté qui avait besoin de pain accepta l'humble situation pécuniaire qui lui était offerte, savoir : 200 francs par an plus le droit aux légères rétributions payées par les élèves et que l'on connaît. A la rentrée scolaire du mois d'octobre 1840, le premier instituteur public de Nivolos était installé dans un petit local situé sur le bord de la route nationale et loué 70 francs par an. Comme à Sérézin, ce local ne possédait ni bancs ni tables car il n'en fut posé pour 84 francs que dans le cours de l'hiver. Tout paraissait marcher désormais à souhait pour un premier début. Mais voici que Charvet dans sa béatitude perdit sa sobriété. Il avait trop d'occasions d'entrer gratuitement au cabaret. Tous les rouliers qui passaient sur la route devant son école arrêtaient un instant leur attelage et l'invitaient, dirent les délégués de Nivolos au conseil Municipal. Il en arriva ainsi à être ivre du matin au soir, à oublier qu'il avait une école à diriger. Il perdit la confiance des familles. Alors, sur les plaintes des parents, dans sa séance du 13 septembre 1848, le conseil

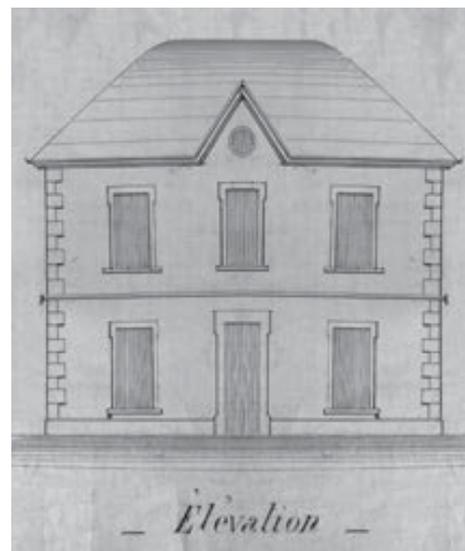


La première école de fille de 1852 (dessin de 1879)

municipal, plein de sollicitude pour lui, exposa cette situation à l'administration supérieure et la pria « de vouloir bien l'appeler à un autre poste plus éloigné de toute grande route où il aurait moins l'occasion de boire ».

L'administration ayant accueilli ce vœu formulé avec tant de bienveillante déférence, le sous-préfet proposa à la municipalité d'agréer à la place de Charvet un sieur André Bourdon, né à Andance (Ardèche) le 7 janvier 1779. Il avait 70 ans et venait de Maubec où il avait enseigné jusque-là car son certificat de moralité avait été délivré par le maire de cette commune le 7 octobre 1848. Le conseil municipal de Sérézin qui ne savait où trouver un autre candidat à la fonction, agréa ce vieillard dans sa séance du 18 décembre 1848. Il fut installé aux mêmes conditions que son prédécesseur. Il recevait comme ce dernier 200 francs de traitement fixe et touchait en plus le produit de la rétribution scolaire qui produisait en moyenne 190 francs. Il percevait en définitive un émolument total de 390 francs par an. Le montant duquel il devait se nourrir, se vêtir, se blanchir et payer ses menus plaisirs. Naturellement l'âge s'opposa à ce que ses services fussent de longue durée. Ils cessèrent en 1851. Mais entre-temps la loi de 1850 sur l'instruction primaire avait amélioré la situation matérielle des instituteurs afin de provoquer de meilleures candidatures. Désormais l'émolument annuel touché par l'instituteur ne pouvait être inférieur à 600 francs. Des candidatures plus sérieuses naquirent aussitôt. La période difficile d'incubation de l'instruction primaire dans les campagnes était franchie. C'est ainsi que le 27 octobre 1851 le conseil municipal fut appelé à choisir sur une liste que lui adressa le sous-préfet de La Tour du Pin un nouvel instituteur pour Nivolos en remplacement de Bourdon. Il opta, après informations, en faveur de M Victor Espié, originaire de Pierre Châtel. Le candidat fut nommé. Il était très sérieux. Il organisa très bien l'école et elle n'a cessé depuis lors de progresser à travers les années. Malheureusement elle fut encore tenue pendant plus de 25 ans dans des locaux insuffisants péniblement loués. Et c'est seulement en 1879 que l'école de garçons put intégrer son bâtiment scolaire spécial.

L'attention du conseil municipal s'était, on le voit, concentrée sur l'organisation de l'école de garçons. Il considérait que ces derniers étant appelés à devenir un jour des chefs de petites exploitations agricoles, il leur serait fort utile de savoir lire, écrire, résoudre les problèmes usuels et tenir la modeste comptabilité qui s'impose dans la vie courante de l'agriculteur. Mais la situation de la jeune fille illet-



Le premier bâtiment d'école pour garçons de 1879 avec annexe de mairie à l'étage

trée destinée à vaquer plus tard aux simples soins intérieurs du ménage n'avait pas paru aux municipalités rurales mériter autant de préoccupations. L'homme, dans son égoïsme, n'avait pas trop souffert jusque là de l'ignorance absolue de sa femme parce qu'elle pouvait être économe, vigilante et même bonne cuisinière tout en manquant de littérature. Elle parvenait toujours à compter jusqu'à cent, même sans fréquenter aucune école. C'était plus qu'il n'en fallait pour qu'elle se rende compte du prix des produits de la basse-cour qu'elle vendait au marché voisin. Aucune école n'avait donc été créée par la municipalité pour l'instruction des filles ni à Sérézin, ni à Nivolos.

Mais il y avait sur le territoire de la commune une généreuse femme qui appréciait les choses différemment. C'était Madame veuve Garnier, fondatrice et propriétaire de la filature du Vernay devenue par transmission héréditaire le tissage Montrozier. Cette dame pensait au contraire que la femme doit savoir lire, écrire et compter aussi bien que son mari ; qu'en sa qualité de gérante de l'intérieur du ménage elle doit avoir de l'ordre, de la propreté et même savoir raccommo-der. Elle considérait aussi que pour la préserver de tout écart il est prudent de lui inculquer quelques principes religieux. Enfin elle était persuadée que tout cela doit lui être enseigné sans bruit, modestement et sans lui ôter quoi que ce soit de sa simplicité native.

Fort de sa conviction elle fit construire de ses deniers une école pour filles qui ouvrit ses portes en 1852. C'est ainsi que les filles de Nivolos dont l'éducation avait jusque-là été délaissée eurent leur bâtiment d'école 27 ans avant les garçons. Mais cette belle aventure a déjà fait l'objet d'un article (TUN N°118 Du couvent à la maison pour tous)

F.Piraudon

Sources : Notes Edouard Guéat
Archives municipales de Sérézin de la Tour

Une période encore riche pour les jeunes élus du CME !

■ En mars, le Conseil Municipal Enfants de Nivolas-Vermelle a invité et reçu le CME d'Eclosse-Badinières, dans le cadre du Projet Educatif de Territoire du Val d'Agny. Après un temps d'accueil, les élus des 2 CME ont présenté leurs projets phares (par exemple l'arbre planté dans la cour de l'école élémentaire et les jeux inclusifs installés dans le parc municipal à Nivolas ; la construction d'un hôtel à insectes à Eclosse). Les enfants ont également participé à l'écriture d'un poème collaboratif, sur le thème "Frontières" proposé au concours de poésie de la bibliothèque de Nivolas. La prochaine rencontre sera organisée par la commune d'Eclosse-Badinières. Le mois de mars s'est conclu pour nos jeunes élus par la remise des bouchons collectés dans les écoles de la commune à l'association Cœur 2 bouchons, dans le cadre de ce projet mené par le CSN. Les enfants ont été ravis de remettre près de 60kg de bouchons, leur permettant d'atteindre la 2e place du challenge inter-associations et sur-

tout, de participer, via un principe de recyclage rémunéré, au financement de matériel pour les personnes handicapées.

■ En avril et mai, le CME a préparé plusieurs temps forts de la vie de la commune : une animation pour la soirée de la fête des mères (qui a eu lieu le 2 juin à la salle des fêtes), des quiz enfants pour les kermesses des écoles du village (le 23 juin) et de Boussieu (le 1er juillet) et un quiz intergénérationnel qui animera l'apéritif de la soirée de la fête d'été (le 8 juillet). Quelques jeunes élus ont

aussi participé à un échange sur les projets du CME avec les religieuses de la congrégation installées sur la commune.

Enfin, un rituel se met en place également pour les commémorations officielles, avec des répétitions assidues en compagnie de la Chorale du village, pour s'entraîner à chanter La Marseillaise et Le chant des partisans.

Bravo aux jeunes élus pour leur enthousiasme et leur engagement, au service de valeurs citoyennes qu'ils développent à chaque projet un peu plus !



Le CME a préparé la commémoration du 8 mai

Ce jeudi soir une partie du CME s'était réunie pour travailler sur un projet culturel et solidaire présenté par Michel Buttin, intervenant extérieur de l'association « Action contre la faim ».

Dans un second temps, les enfants avaient poursuivi la préparation de la fête des mères. Louise, Théo, Ninon, Emmy et Eloïse ont terminé par la dernière répétition avec une partie de la chorale de la commune avec laquelle ils s'entraînent depuis plusieurs séances à entonner le

Chant des Partisans en vue de la cérémonie du 8 mai, commémorant la victoire sur le nazisme. Pour celle-ci, les enfants du CME avaient choisi le premier couplet et le couplet des enfants rappelant qu'ils seront porteurs de la mémoire de leurs aînés.

Les CME de Nivolas-Vermelle et d'Eclosse-Badinières se sont rencontrés

Le Conseil Municipal Enfants de Nivolas-Vermelle a invité le CME d'Eclosse-Badinières à une rencontre le jeudi 9 mars. Le programme de cette rencontre a été établi par les élus du CME et de la commission jeunesse de Nivolas-Vermelle, en lien avec les élus d'Eclosse-Badinières.

Après un temps d'accueil et de présentation nécessaire, les jeunes élus d'Eclosse-Badinières ont découvert 2 projets phares du CME de Nivolas-Vermelle : l'arbre planté dans la cour de l'école élémentaire et les jeux inclusifs installés dans le parc municipal. Ensuite le groupe s'est retrouvé au foyer municipal pour un temps d'échange sur les projets réalisés par le CME d'Eclosse-Badinières. Enfin les enfants ont participé à l'écriture d'un poème collaboratif sur le thème «Frontières» proposé au concours de poésies de la bibliothèque dans le cadre du printemps des poètes. Cette rencontre s'est terminée sur le verre de l'amitié et le cadeau d'un rosier, offert par les jeunes élus de Nivolas-Vermelle aux élus d'Eclosse-Badinières pour symboliser le lien inter-CME qui s'est créé. Une autre rencontre sera programmée à Eclosse-Badinières.

23 - 28
JUN
2023

5^{ème} ÉDITION

FESTIVAL
JEUNES
EN SCÈNE

RENCONTRES THÉÂTRALES
DE TROUPE D'ENFANTS NORD-ISÈRE

/// VEN. 23 JUIN À FOUR à 20 h
/// SAM. 24 JUIN À NIVOLAS-VERMELLE de 14 h à 25 h ateliers découverte sur inscription
/// SAM. 24 JUIN À NIVOLAS-VERMELLE à 18 h représentation
/// DIM. 25 JUIN À ST JEAN DE BOURNAY à 17 h
/// MER. 28 JUIN À ECLOSSE-BADINIÈRES à 13 h

TARIF : 5 EUROS l'accès à tout le festival
desquimeme@orange.fr • TEL. 01.82.20.28.28

Don du Sang collecte d'été

Mercredi 19 juillet
de 15h45 à 19h15
à la salle des fêtes

Le CMJ : une nouvelle aventure pour les jeunes à Nivolas-Vermelle

La commission jeunesse après avoir bien mis en marche le Conseil Municipal Enfants avec les 8-10 ans, a réuni pour la 3ème fois le Conseil Municipal Jeunes composé d'adolescents volontaires Lucie, Emy, Louise et Nolan fin 2022. Le CMJ s'est donné pour objectifs de proposer des animations qui permettront aux jeunes de la commune de se retrouver, de mieux se connaître.

Le Conseil Municipal Jeunes de Nivolas-Vermelle a véritablement installé son empreinte sur la commune en organisant sa première action à destination des jeunes, le samedi 22 avril de 14h à 17h au parc municipal.

Cette idée proposée par Nolan a pris forme lors de deux réunions en février et avril 2023, où les jeunes qui souhaitaient s'investir au CMJ ont pu se frotter à l'organisation d'un événement pour les collégiens et lycéens. Ainsi, Louise, Nolan, Emy et Lucie ont préparé et animé les «Défis du printemps», composés de défis sportifs et culturels. Une chasse aux



trésors appelée Nivolas express, un babyfoot humain fabriqué par le responsable des services techniques de la commune, un quiz culturel et une course de relais ont été les temps forts de cet après-midi festif et convivial. Les participants étaient au rendez-vous, avec une météo propice à ces défis en extérieur. Un goûter a ensuite été offert par la municipalité.

Les jeunes du CMJ peuvent être fiers de ce premier projet réussi, dont ils ont géré l'organisation avec beaucoup d'autonomie et d'initiative. Ils réfléchissent déjà à de nouvelles idées pour la fin de l'année 2023 et en attendant, ils

seront présents et vous attendent nombreux à la fête d'été le samedi 8 juillet, dès 14h, pour proposer à nouveau le babyfoot humain et le Nivolas express avec une quête inédite.



FÊTE d'été

140 ANS DE LA CASERNE

ORGANISÉE PAR LES SAPEURS-POMPIERS ET LES CHASSEURS
EN COLLABORATION AVEC LA MUNICIPALITÉ

NIVOLAS-VERMELLE
JUILL. 8

PROGRAMME ANIMATIONS

DE 14H À 18H :

- ANIMATIONS BASEES SUR LES ACTIVITÉS POMPIERS (Grande échelle, véhicules spéciaux, etc.)
- PARC ANIMATION POMPIERS (Avec participation symbolique)
- CONCOURS PÉTANQUE
- ANIMATION DU CMJ (Babyfoot géant + Nivolas-express)

18H : MOT DU MAIRE / DES ÉLUS + QUIZZ DU CME

19H : ANIMATION MUSICALE PERCUSSION

20H : REPAS

22H : SOIRÉE DANSANTE !

23H : FEUX D'ARTIFICE

REPAS SUR RÉSERVATION (16 € LE REPAS) AMBIANCE GINGUETTE

MACARONADE // apéritif de séto à base de macarons + tartiflette

BUVETTES // SNACK BARBECUE

TICKET REPAS

NOM : _____

PRÉNOM : _____

CHEQUE ESPÈCES

À L'ORDRE DE L'AMICAL DES SAPEURS-POMPIERS DE NIVOLAS-VERMELLE

la date limite d'inscription pour le repas est le 31 juin 2023



Des chèvres et des moutons dans le bassin de la Plaine

Depuis le mois d'avril il a été possible de remarquer la présence d'un troupeau de chèvres et de moutons au niveau du bassin de la Plaine de Nivolas-Vermelle. Cet ouvrage hydraulique permet d'écarter les eaux de l'Agny en période de crues.

Découvrir l'éco-pâturage c'est une technique ancestrale d'entretien des espaces. Petit à petit remplacée par des procédés plus modernes elle revient au goût du jour. En ville ou en campagne de nombreuses collectivités et entreprises ont adopté cette manière d'entretenir leurs espaces verts avec le recours de moutons et de chèvres. Selon le terrain et les contraintes du milieu des chevaux, des ânes et des volailles peuvent aussi contribuer à l'entretien des espaces. Les avan-

tages de l'éco-pâturage permettent avec un bilan carbone favorable d'éviter l'utilisation de moyens plus polluants. Il permet aussi la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), facilite l'action contre la renouée du Japon, demande beaucoup moins de moyens et de temps. Les équipes sont pleinement mobilisées sur cette question.



Grâce à l'éco-pâturage, aucun produit chimique ou phytosanitaire n'est utilisé dans les espaces où le troupeau évolue. Cette opération a été mise en place depuis avril et jusqu'à l'automne et financée par le service d'éco-pâturage.

Bernard Chamaraud

Don du sang : rencontre des Amicales iséroises

Dans le département de l'Isère les collectes sont organisées pour le sud-Isère par l'Etablissement de Grenoble alors que le nord-Isère dépend de l'Etablissement Français du Sang de Lyon.



C'est pourquoi Janine Barbier, coordinatrice des amicales pour le sud-Isère avait décidé de décentraliser la réunion du Conseil d'Administration à Nivolas-Vermelle, où elle était accueillie par le nouveau président de l'amicale locale, Roger Drogoz. Janine Barbier souhaitait rappeler son intention de pouvoir

rattacher les 7 amicales du nord-Isère qui dépendent de Lyon, au reste du Département. Roger Drogoz, de son côté ne manquait pas de rappeler que la prochaine collecte de sang sera organisée à Nivolas en Juillet, une collecte importante en début d'été car les besoins sont toujours importants à ce moment.



Remise des bouchons plastiques

A l'initiative du CSN, l'association «Cœur 2 bouchons» et sa présidente Nathalie Mengual se sont déplacées pour recevoir les bouchons récoltés par plusieurs associations de la commune.

Très beau score pour Nivolas-Vermelle avec presque 200 kilos. Didier Bel, président du club de foot, a tenu à remercier les associations qui ont participé à cette collecte / Nivolas Cyclo : 1 kg, Eglise de Vermelle 3,7 kg, Alep Arts et Culture 8 kg, les Jardins des Ravineaux 6

kg 3, Basket 36 kg, Ecole CME 60 kg et le Club Sportif Nivolaisien 81 kg pour un total de 198 kg. C'est en présence de Christian Beton le maire, que s'est déroulée cette belle remise, témoignage de solidarité avec le handicap. Cette réunion s'est terminée par le verre de l'amitié.



OUVERTURE DE SAISON DES SOIRÉES DE NIVOLAS

Samedi 2 septembre à 20h30 à la salle des fêtes
Spectacles de chansons québécoises
avec Renée Lajoie

Samedi 23 septembre à 20h30 à la salle des fêtes
Théâtre
avec la compagnie Quiproquo «On purge bébé»

Chaudi + et Adou +, SAV Immeuble le chêne

Qu'on le veuille ou non, pour tout humain d'un certain âge normalement constitué qui tourne son regard sur les 30 ou 40 dernières années, il est indéniable que la science et la technologie, quel qu'en soit le domaine, ont fait des bonds considérables.

L'avènement de l'informatique et de l'électronique en particulier, la fulgurance avec laquelle elles se sont développées, nous oblige sans cesse à nous remettre en question et à nous former en permanence sous peine de se voir dépassé dans nos professions, dans notre savoir et nos savoir-faire comme dans notre vie de tous les jours. Ainsi, certaines professions comme celle de chauffagiste ont dû s'adapter peut-être plus que d'autres, surtout dans le domaine de la maintenance. Quel rapport en effet entre une chaudière à bois ou à fuel de «l'ancien temps», et une pompe à chaleur d'aujourd'hui ? Les premières basées sur des technologies mécaniques et électriques assez simples, et les dernières sur l'informatique et l'électronique. De boutons à tourner et de pièces plus ou moins faciles à changer, nous sommes passés aux écrans, aux claviers, aux appuis courts et aux appuis longs, à la jungle des cartes mères dont les «secrets» ne peuvent être percés que par des spécialistes hautement qualifiés, avec des procédures indéchiffrables pour le commun des mortels. Un multimètre, une clé à molette et un tournevis, sont maintenant loin d'être suffisants pour assurer la maintenance et le SAV.

Un peu visionnaire, et voyant se développer des sociétés vouées uniquement à la maintenance des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude, aussi bien chez les particuliers que dans l'habitat collectif, Alexandre CROZE jeune homme entreprenant et plein d'idées fonda en avril 2017 la société CHAUDI + dont il est le gérant. D'abord installée dans la commune voisine de Ruy-Montceau, l'entreprise en grandissant trouva en 2021 des locaux mieux adaptés à son fonctionnement sur le sol de notre commune. D'autant plus qu'entre temps elle s'était étoffée avec le recrutement de 4 collaborateurs « de haut vol » : Amandine, Ayméric, Sylvain et Allan. Avec l'expérience accumulée au cours de ces premières années, nos 5 techniciens se rendent vite compte que notre région était handicapée par l'utilisation d'une eau très chargée en calcaire. Comme chacun le sait, le calcaire est l'ennemi numéro 1 de tous les appareils utilisant de l'eau. Il n'était donc plus

du tout raisonnable de laisser le calcaire entraver le bon fonctionnement et même détruire ces appareils modernes complexes et onéreux. Des adoucisseurs d'eau situés en amont des installations devenaient donc indispensables. Dans ce but, ils créèrent en début d'année 2023 une deuxième société ADOU + qu'ils installèrent à Doissin, spécialisée dans la pose et la maintenance des adoucisseurs à sel. Les compétences remarquées de ces jeunes entrepreneurs firent qu'ils obtinrent rapidement les agréments des plus grands fabricants et des plus grandes marques d'appareils de chauffage et de production d'eau chaude.

A ce jour, l'entreprise est en croissance constante. Dans un rayon de 30 kilomètres, CHAUDI + a lié des partenariats avec 155 plombiers installateurs chauffagistes et une multitude de régies immobilières pour l'habitat collectif. Elle possède aussi un fichier de 5500 clients particuliers qui s'étoffe tous les jours. Pas mal pour une entreprise qui dans sa spécialité est la plus petite de la région, et qui lutte sans aucun complexe avec des grosses sociétés de niveau national ! Son secret : un sérieux et des compétences professionnelles sans failles, qui font que son succès est surtout le fruit d'une publicité faite par le plus ancien et le plus sûr des médias : le marketing par « le bouche à oreille ». Evidemment, ça paraît un peu désuet dans notre société archi-pourrie par « la com » et l'avalanche insoutenable de « toujours plus de pub ». Pourtant ça marche, alors souhaitons à CHAUDI +, ADOU +, Alexandre CROZE, Amandine Ayméric Sylvain et Allan toujours plus de succès avec ce concept que l'on redécouvre aujourd'hui : « zéro pub », mais sérieux et compétences.

En résumé, Alexandre CROZE nous confirme que CHAUDI + et ADOU + sont en mesure d'assurer le Service Après-Vente (SAV) en étant agréés par les plus grandes marques, de tous vos systèmes de chauffage et de production d'eau chaude, en cas de panne. Mais aussi d'assurer l'entretien annuel de vos appareils, entretien très important pour la longévité de



vos installations. Même si l'avenir s'oriente largement en faveur des systèmes basés sur le principe de la pompe à chaleur pour les nouvelles constructions, le temps des chaudières est loin d'être révolu. De toute façon, CHAUDI + a les compétences pour intervenir dans les deux domaines.

Lorsqu'on demande à Alexandre CROZE quels sont ses projets d'avenir concernant ses sociétés, il choisit sans hésitation une progression basée sur le qualitatif plutôt que sur le quantitatif. Même s'il ne refuse pas l'idée de progresser quant à la taille de l'entreprise, son souhait le plus cher reste de rester une petite structure à la pointe du progrès, et de prendre autant que faire se peut à des concurrents de taille nationale, des parts de marché les plus nombreuses possible dans leur secteur d'activité. Il vilipende au passage certaines pratiques de ces grandes sociétés, qui promettent à leurs techniciens SAV une prime substantielle s'ils parviennent à persuader le client d'investir sur une nouvelle installation. Pas le genre de la maison chez CHAUDI +, mais toujours continuer à être des experts sérieux et compétents pour nouer une relation de confiance avec la clientèle, « le bouche à oreille » fera le reste !

Merci Alexandre CROZE et Amandine pour votre accueil chaleureux, nos longs échanges sans souci du temps que vous y avez consacré. Tous nos vœux de réussite pour votre entreprise qui a déjà à n'en pas douter la mentalité nivollaisienne.

**CHAUDI + et ADOU + 14 rue Gabriel PELLET
Immeuble le Chêne-Tel 04-37-03-77-84**

Propos recueillis par Guy HYVER

**Exposition « Lueurs urbaines »
créations photographiques de Stéphane Lange
Dimanche 10 septembre à 17h à l'église de Vermelle
Dévernissage le samedi 30 septembre à 18h00**

**Exposition
de l'ARTOTHEQUE
Du jeudi 14 septembre
au 14 octobre
à la bibliothèque**

Bibliothèque



Horaires : Mardi et Jeudi 16h -18h / Mercredi 10h-12h et 14h-18h / Samedi 10h-12h
Site internet de la bibliothèque : <https://ipa.bibenligne.fr/> - Mail : bibliotheque@nivolos-vermelle.fr

FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE le SAMEDI 15 JUILLET

Avant les grandes vacances, l'équipe de la bibliothèque a pensé à vous et vous propose une nouvelle sélection de nouveautés à découvrir pour vos moments de détente. Retrouvez aussi tous nos coups de cœurs dans nos rayons

Nous vous rappelons que votre inscription à votre bibliothèque vous offre aussi l'accès au catalogue numérique de la Médiathèque Départementale de l'Isère.

Vous pouvez, après votre inscription sur le site : <https://mediatheque-departementale.isere.fr/>, télécharger des livres ou films numériques gratuitement.

Pour terminer la fin de la saison culturelle 2022/2023, dans le cadre Terre des Jeux, une nouvelle exposition photo sur les Jeux Olympiques du Photo club de Bourgoin-Jallieu, sous le prisme de l'émotion et de l'esprit d'équipe, est visible tout le mois de juin.

Les enfants des écoles primaire et maternelle de Nivolos-Vermelle ont à nouveau participé au PNI, Prix Nord Isère, en votant comme des



grands pour leur livre préféré les 25 et 29 mai. Venez découvrir la nouvelle sélection de bandes dessinées pour le Prix Bulles de Sang d'Encre. Lisez, votez !

Nous vous donnons rendez-vous dès le samedi 2 septembre pour notre braderie annuelle de livres. A partir du 19 septembre, nous accueillerons une exposition de l'Artothèque de Villefontaine.

Nous vous présenterons une nouvelle sélection pour le festival du cinéma d'animation et le mois du doc, toujours en partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Isère.

Vous découvrirez bientôt toutes nos actions culturelles pour la prochaine saison dans la nouvelle plaquette culturelle de Nivolos-Vermelle. Nous vous souhaitons un très bel été !

Les insectes invités à la Bibliothèque



Début avril, la bibliothèque a vécu au rythme des insectes. D'abord avec une exposition très détaillée de la MDI (Médiathèque de l'Isère) présentant de superbes photos et des textes à la portée de tous.

De quoi savoir que les insectes sont les plus anciens habitants de notre planète, depuis 450 millions d'années et que sur 2 millions d'êtres vivants répertoriés, plus d'un million sont des insectes. L'exposition est également accompagnée par une collection de fossiles d'insectes prêtés par Jean-Marc Pouillon et par de magnifiques hôtels à insectes réalisés par Christophe Peix, un passionné de nature, qui, samedi matin donnait envie aux jeunes du CME de réaliser leur propre dispositif pour protéger les insectes de leur environnement.

Exposition «Portraits de femmes» d'Elise AMMI

Au mois de mars 2023, les cimaises de la bibliothèque de Nivolos-Vermelle ont accueilli l'exposition d'Elise AMMI « Portraits de femmes ».

C'est en présence de la députée, du président de l'association des Maires de l'Isère, du maire et de plusieurs élus de la commune qu'a eu lieu le vernissage de l'exposition. Pour l'occasion Madame Rome ministre déléguée, chargée de l'égalité entre les hommes et les femmes avait envoyé un message vidéo. Elle félicitait Elise et comme la députée, se disait impressionnée par le travail réalisé.

Elise a présenté son exposition en remerciant les sponsors et les personnes qui l'ont aidée à réaliser son projet. Notamment, l'entreprise Dcovering de Nivolos-Vermelle et Stéphanie Gallay, la bibliothécaire. Christian Beton, le Maire remerciait Elise pour cette exposition très intéressante qui met les femmes en avant. Ces femmes qui ont marqué l'histoire et que l'on a parfois oubliées. Cette exposition permettra notamment aux jeunes et aux enfants de l'école de découvrir ces femmes et ce qu'elles ont fait. Graziella Bertola-Bou-

dinaud, 1ère adjointe rappelait qu'Elise avait été scolarisée à l'école de Nivolos-Vermelle, Elise a fait partie du premier conseil municipal enfants. Elle en était un élément moteur. Par cette exposition sur les femmes, on retrouve le grand sens de la citoyenneté qu'elle avait déjà, jeune élue du CME.... Rappelons-nous que pendant des siècles l'Histoire a été celle écrite par les hommes. Ce n'est que dans les dernières décennies du XXème siècle que le rôle joué par les femmes dans notre histoire commune est rendu visible.



Association Pour la Protection de l'Église de Vermelle

Programme de la saison

■ **De la poésie :**

Avec HERVYANE BOUVIER le dimanche 25 juin à partir de 15h et nocturne jusqu'à 22 h,

■ **Messe de L'Assomption :**

Animation par le groupe de choristes de «St Romain de Vermelle» le 15 août à 10h30.

■ **Concert de Chants corses :**

Par l'ensemble ALMA T'INVIO le 10 septembre à 17h.

■ **Journées Européennes du Patrimoine :**

Les 16 et 17 septembre de 10 à 12h, et de 14 à 19h.

■ **Exposition de photos de STEPHANE LANGE :**

Du 16 septembre au 1^{er} octobre de 15h à 18h.

Pour tout contact :

eglisedevermelle@gmail.com

Opération tête de loup à l'église de Vermelle

Avec le retour des beaux jours, la vieille église sur la colline de Vermelle a connu un coup de jeune afin d'être prête pour accueillir les premières manifestations des saisons culturelles 2023.

Une équipe de volontaires entourait Suzanne Badin, présidente de l'Association pour la Protection de l'Église de Vermelle, armés de balais, d'aspirateurs, de serpillières, de chiffons et de têtes de loup pour sortir l'édifice de sa léthargie hivernale. En fin de matinée, une bonne odeur de cire émanait des trésors de mobilier donnant un cadre approprié aux expositions prévues.



l'Assemblée du cinquantenaire

Point d'orgue de cette année, qui a marqué avec un nombre de manifestations sortant de l'ordinaire, le cinquantième anniversaire de cette association qui imprime son empreinte dans la commune et au-delà, dans tout le nord Isère.

En effet, l'assemblée générale était à l'image de cette saison avec une belle participation d'adhérents et d'amis qui avaient tenu à apporter leur soutien à Suzanne Badin, sa présidente.

Après les rapports statutaires présentés par Pierre-Jean Badin, le Trésorier et Michèle Ploteau, la secrétaire, il revenait à la présidente de rappeler le rôle de l'Association pour la Protection de l'Église de Vermelle, en mettant en place une saison culturelle : favoriser les rencontres avec des artistes, des musiciens, des peintres, des sculpteurs, des



photographes, afin de faire vivre ces murs millénaires tout en profitant de ses trésors patrimoniaux et de son acoustique remarquable qui met en valeur les talents des musiciens.

Tour à tour, Graziella Bertola-Boudinaud, puis le père Cassiel curé de la paroisse Saint François d'Assise et enfin Didier Gauthier Président du Comité Départemental de la FSCF mirent en valeur le travail remarquable accompli par toute l'équipe de bénévoles œuvrant autour de Suzanne Badin, afin de donner une âme à cette église.

Ouverture des Saisons de Vermelle...

Ce samedi 6 mai la nouvelle saison de Vermelle débutait avec le vernissage de l'exposition de Grâce Conti qui a remporté un vif succès avec la venue de nombreux visiteurs.



Mme Suzanne Badin la présidente de l'association pour la protection de l'église de Vermelle après avoir remercié tous ceux qui ont aidé à l'ouverture de la saison a félicité Grâce Conti pour les œuvres exposées en présence du maire et de plusieurs élus. C'est sur le thème «Puzzle» que Grâce Conti a exposé 25 œuvres, 8 sculptures et dessins. Grâce Conti dit «peindre c'est penser



avec un pinceau». Aussi elle s'enrichit en se promenant dans la nature où elle puise des paysages qu'elle prend en photo pour les traduire ensuite sur ses toiles en utilisant l'aquarelle, la peinture à l'huile ou des pastels aux tons plus discrets, selon son envie.

Elle enseigne les arts plastiques et accompagne ses élèves individuellement.

Soirée Théâtrale réussie

Samedi 4 mars dans le cadre des «Soirées de Nivolas la pièce de Jean-Pierre Martinez : «Strip Poker» a été jouée avec talent par la compagnie du «Jeu de l'Être».

Beaucoup d'applaudissements pour cette pièce où les nombreuses révélations sur un couple ayant invité ses nouveaux voisins pour faire plus ample connaissance, ont provoqué de nombreux rires.



L'Alep Arts et Culture termine la saison dans la convivialité

Le bureau de l'ALEP Arts et culture a proposé à ses adhérents de se retrouver autour d'un repas partagé après une belle saison culturelle.

L'atelier peinture-dessin a vu son nombre de participants augmenter, l'atelier scrapbooking a maintenu ses effectifs et son enthousiasme, le nouvel atelier informatique a comblé ses membres. Seuls les ateliers de pratique artistique pour enfants n'ont pas rencontré le succès espéré. Le théâtre enfants participera au 5ème festival «Jeunes en scène» le vendredi 23 juin à Four et le samedi 24 juin à Nivolas-Vermelle. L'ALEP Arts et Culture a cette saison encore proposé aux Nivolaisiens un abonnement à 17€ pour 3 spectacles des «Soirées de Nivolas». Le nombre d'abonnés est en augmentation.

Faire vivre la culture sur la commune est la raison d'être de l'ALEP Arts et culture, c'est ainsi que l'association propose le 10 septembre un voyage pour découvrir la ville thermale d'Aix les bains. Des imprimés d'inscription sont à disposition en mairie et à la bibliothèque.



Dimanche 10 septembre 2023

A la découverte d'Aix-Les-Bains

- 8h30 : Départ
- 10h00 : Visite guidée d'AIX PATRIMOINE
- 12h30 : Déjeuner au restaurant
- 15h30 : Visite guidée du Musée Faure
- 17h00 : Retour

La participation demandée est de :

35 € par personne pour les adhérents et bénévoles
45€ pour le conjoint

55€ par personne non adhérente

25 € pour les enfants (- 18 ans) ou les étudiants
Ce tarif comprend le transport, les entrées, les visites guidées et le repas.

Inscrivez-vous par mail :

alep.artsetculture38300@gmail.com

et retourner le bon d'inscription avec le règlement pour le 30 juillet 2023

à l'ALEP Arts et Culture Foyer Municipal

rue de l'hôtel de ville

38300 Nivolas-Vermelle

**Pour tout renseignement s'adresser au
04.74.27.99.58**

Des fiches d'inscription sont à disposition en mairie.

Voyage à travers chants



Dans le cadre des « Soirées de Nivolas » le samedi 29 avril à 20h 30, sur le thème «Voyage à travers chants» avec le groupe «guitares et chansons» du secours catholique, un public nombreux est venu se surprendre à fredonner le répertoire de chansons convenant à tous les publics. Françaises ou internationales, les mélodies se sont succédées. L'entrée était gratuite mais un chapeau a été présenté pour recueillir les dons.



Soirée animée

avec la chorale En Plein Chœur

En répondant à l'invitation de la chorale En Plein Chœur, les amis des choristes savaient qu'ils allaient découvrir une surprise, mais ils ne savaient pas bien laquelle.

En fait, Éliane Leguilloud, la cheffe de chœur, avait décidé de faire plonger l'assistance dans une répétition de l'atelier des chants de Nivolas, puisque telle est l'évolution qu'a décidé de prendre l'ensemble vocal.

Une soirée dynamique, avec des chants, bien entendu, mais également des prestations théâtralisées qui permettaient de tenir un rythme qui ne laissa pas indifférents les spectateurs.

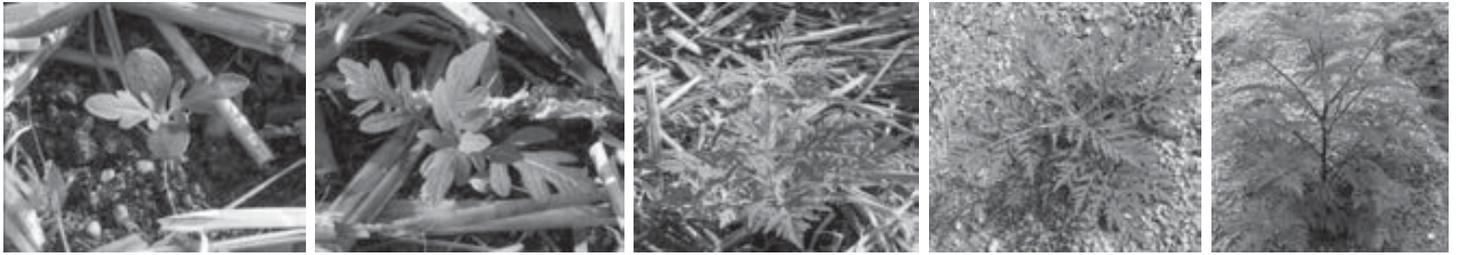
Pour la circonstance, l'atelier des chants de Nivolas avait invité le groupe Continuo de Sermerieu qui terminait sur une chanson à boire, invitant chacun à en faire autant autour du buffet préparé par les choristes.

Une soirée qui n'engendrait pas la mélancolie et qui ne manquera pas de donner envie à certains de rejoindre le groupe.



L'ambrosie à feuilles d'armoise

L'Ambrosie à feuilles d'armoise est une plante invasive originaire d'Amérique du nord et capable de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).



Son pollen, émis principalement à partir du milieu de l'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, conjonctivites, ...) chez les personnes sensibles, voire de l'asthme. C'est également une menace pour l'agriculture (perte de rendement, difficultés de récolte, refus ou pénalités à la collecte).

Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus touchée de France par cette infestation et par la diffusion de ces pollens. L'ARS a démontré, dans les zones fortement infestées, un doublement du pourcentage de personnes allergiques à l'ambrosie (de 11% à 21%).

Une fois qu'un pied d'ambrosie est observé, il faut rapidement l'éliminer car chaque plante a le potentiel d'émettre 3000 graines ayant une durée de vie dans le sol de plusieurs dizaines d'années. Il est donc très difficile d'éradiquer l'ambrosie une fois installée.

Les risques pour la santé :

Le pollen d'ambrosie, émis de fin juillet à début octobre selon les conditions météorologiques, est très allergisant et peut provoquer divers symptômes chez les personnes sensibles. Les réactions les plus couramment observées sont les suivantes :

- **RHINITE, CONJONCTIVITE, TRACHÉITE, ASTHME, URTICAIRE.**

Comment reconnaître l'ambrosie :

L'ambrosie est une plante annuelle qui sort de terre en avril-mai, fleurit en août et meurt en novembre-décembre.

Elle se confond facilement avec l'armoise qui est très présente sur nos territoires mais s'en différencie notamment par la couleur verte qui est

la même sur les deux faces de la feuille et par le fait qu'elle n'a pas d'odeur lorsqu'on la froisse.

L'ambrosie prospère sur les terrains non végétalisés ou remaniés : zones pavillonnaires (lots vacants ou en construction), terrains en friche, chantiers de travaux publics, remblais, espaces verts, espaces agricoles, voies de communication (accotements), bords des cours d'eau...

Les graines peuvent rester plusieurs années en terre avant de germer ; c'est pourquoi un terrain vierge peut, à l'occasion de travaux par exemple, se retrouver infesté en quelques années. D'où la nécessité de traiter cette plante de manière systématique : arrachage du plant avant floraison, puis surveillance de la zone toutes les années pour surveiller les éventuelles pousses.

Ci-dessous, quelques photos pour faciliter la reconnaissance (voir également la galerie sur le portail national).

La lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous :

Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, ayant droit ou occupant à quelque titre que ce soit d'un terrain bâti ou non bâti, doit entretenir ce terrain en y pratiquant un entretien à la fois régulier et adapté, de nature à empêcher la prolifération des pieds d'ambrosie.

Si vous pensez que des pieds d'ambrosie se trouvent sur votre terrain :

- Assurez-vous ou faites-vous confirmer qu'il s'agit bien d'ambrosie : cf. carte de reconnaissance, auprès de votre référent communal ambrosie en mairie, application smartphone d'identification des plantes ;
- Agissez vous-même dès que possible : éliminez-la avant la floraison. Pensez à vous protéger : gants et vêtements longs au minimum, masque à particules (FFP3) et protection oculaire à l'approche ou pendant la période de floraison (août-septembre).
- Signalez l'ambrosie sur la plateforme : www.signalement-ambrosie.fr.

En savoir plus :

- Portail de lutte contre l'ambrosie en Auvergne Rhône-Alpes
- Portail National de l'Observatoire des Ambrosies
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes : page ambrosie
- La « boîte à outils » à l'usage des référents locaux (en Auvergne-Rhône-Alpes).

Jean Marc Pouillon

Adjoint Commission Cadre de Vie et Environnement...



Chats, pigeons...

Régulièrement la mairie ou les élus reçoivent des administrés qui signalent l'affluence des chats ou des pigeons sur certains quartiers de la commune. Certains les prennent en pitié et les nourrissent tout en regrettant la prolifération...

Les lois de la nature sont telles que le nourrissage de ces animaux contribue à cette prolifération alors que la disette diminue la natalité. Il est donc demandé de ne pas nourrir les pigeons comme les chats errants...



CSN : Le label jeune FFF remis au CS Nivolas-Vermelle

Le label jeune de la Fédération Française de Football garantit une structuration cohérente des clubs de football autour de 4 axes à savoir sportif, associatif, éducatif et formation.

Club labellisé depuis plusieurs saisons le CS Nivolas a vu son label renouvelé après examen des divers critères par les membres du district de l'Isère. Ce mercredi 31 mai en fin d'après-midi Thierry Truwant vice-président du district accompagné de Jérémy Hugonnard-Roche conseiller technique départemental sont venus remettre ce label aux dirigeants et éducateurs du CSN accompagnés pour l'occasion par Christian Beton, Maire de la commune ainsi que des membres du conseil municipal. et Mr Martin représentant du crédit agricole. Les deux co-présidents du CSN Franck Briatte et Didier Bel ont organisé avec succès cette rencontre.

Cette cérémonie s'est déroulée sur le terrain du stade des Mûriers en présence des joueurs

nivolésiens des catégories U 9 et U 13. Ce moment de convivialité vient conclure à merveille la saison réussie du CS Nivolas et lancer idéalement la prochaine saison.



Le partenariat FCBJ /CSN renouvelé

Le 25 avril les dirigeants du CSN avaient le plaisir de recevoir au stade des Mûriers leurs amis du FC Bourgoin Jallieu emmenés notamment par Djemal Kolver président ainsi que Dylan Rahis directeur général.

Christian Beton maire de la commune participait à la soirée en compagnie d'autres membres du conseil municipal. Après une présentation du projet club et des axes de développement du CSN, les responsables bourgois ont dévoilé le contenu du parte-

nariat conduit entre les deux clubs. Ce partenariat permettra au CSN de bénéficier de soutien dans de nombreux domaines. Ce partenariat a été paraphé par les présidents des deux clubs ainsi que par Monsieur le maire.



Fin de saison positive !!

La saison 2022 2023 se termine de la meilleure des façons pour les pensionnaires du stade des Mûriers puisque plusieurs équipes du club finissent en tête de leur championnat.

Les U 17 en premier lieu qui après un parcours sans fautes tout au long de la saison avec notamment des victoires lors de tous les matchs de la deuxième phase ramènent le fanion du championnat à la maison et permettront au club d'évoluer au plus au niveau départemental la saison prochaine.

Même réussite chez leurs aînés puisque le groupe réserve des seniors garçons remporte avec panache son championnat et gravit également un échelon supplémentaire dans la hiérarchie sportive.

Et pour ne pas être en reste, les plus jeunes ont suivi la même route que les plus grands, le groupe U 13 classant lui aussi une de ses équipes au plus haut de sa compétition. Et cerise sur le gâteau avec l'équipe seniors féminines qui s'est

brillamment qualifiée pour la finale de la coupe de l'Isère en éliminant l'équipe du Grenoble Université Club au terme d'un excellent match sur son terrain fétiche du stade des Mûriers.

Un grand coup de chapeau à tous les joueurs et joueuses qui font briller les couleurs de Nivolas Vermelle sur tous les terrains du département ainsi qu'à l'ensemble des éducateurs et dirigeants qui travaillent sans relâche pour faire progresser notre club.

Les inscriptions pour la nouvelle saison sont ouvertes !

Si vous souhaitez intégrer le club en tant que joueur, joueuse, dirigeant ou éducateur n'hésitez pas à nous contacter au 06 30 85 45 18

Très bon été à tous et toutes

Les femmes du Club de foot à l'honneur

Ce samedi 11 mars, les dirigeants du CSN avaient choisi de mettre à l'honneur les femmes qui participent au bon fonctionnement du club.

Ces dames avaient été conviées à participer à un petit déjeuner dans la salle de réception du stade des Mûriers. C'était l'occasion de mettre en lumière, dans le cadre de la journée internationale du droit des femmes, le rôle de plus en plus important que les femmes jouent dans le fonctionnement de l'association et d'affirmer son engagement en faveur du sport féminin et de sa volonté de tendre vers la parité au niveau de son fonctionnement.

**Exposition de peinture
de Christiane Cécillon
Samedi 24 juin de 15h à 18h
à l'église de Vermelle**

Judo Club de Nivolas Vermelle

Cette année encore, les Benjamins du JCNV (enfants nés en 2011 et 2012) se sont illustrés sur les tatamis des compétitions officielles de la FFJDA. Ces compétitions ont démarré le 08 avril 2023 avec les Championnats Départementaux organisés à CROLLES (38).

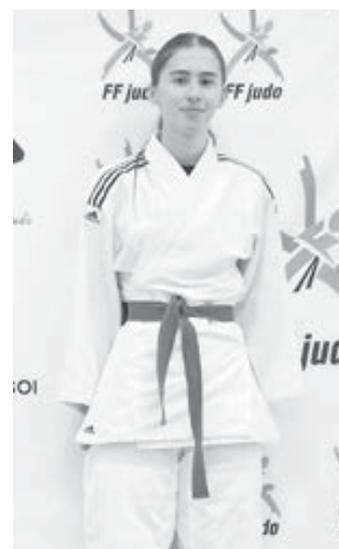
Le JCNV était représenté par 6 judokas. Chez les garçons : Garcia Léo (-30kg), Maël Fuste (-38kg), Doré Gaspard (-42kg) et Léoncio Michael (-50kg) ont combattu et donné le meilleur d'eux-mêmes pour se classer parmi les 7 premiers de leur catégorie et ainsi se qualifier pour le prochain tour. Chez les filles, elles étaient 2 par-

ticipantes : Lilou Rebière-Robur (-28kg) et Zoé Davis (-52Kg).

A l'issue de cette compétition, ils se retrouvent à 5 pour participer à la 2nd phase soit les Championnats Interdépartementaux Alpains (Savoie, Haute-Savoie et l'Isère) le 8 mai à VALLEIRY (74). Encadrés par notre directeur sportif, Jérémie ROBUR, Zoé Davis monte sur

la 1ère marche du podium, Lilou Rebière Robur termine 7ème et chez les garçons Michaël Léoncio et Maël Fuste se classent tous les 2 à la 5ème place.

Ce classement les qualifie pour la dernière étape de ces compétitions : le Championnat Régional qui a eu lieu le 28 mai à ANDREZIEUX-BOUTHEON (42). Il s'agit du



plus haut niveau de compétition pour cette catégorie d'âge.

Avec cet article nous voulions également adresser un clin d'œil à notre Cadette Julie DIASPARRA qui a participé pour sa 1ère année au Championnat de France qui se déroulait dimanche 31 mai à CEYRAT (63).

Pour terminer, pour ceux qui veulent découvrir le JCNV, rdv le 24 juin à 10h au Gymnase de Nivolas pour notre gala annuel. Cette manifestation est ouverte à tous.

La pluie qui ravit les golfeurs ...

Cette nouvelle saison a redémarré avec un temps plutôt propice au golf. Dans notre région la pluie a été bien présente jusqu'ici, ce qui a permis aux golfs de reverdir. Mais le rough (herbe plus haute) qui borde le fair way est dense et dur à jouer. Il ne faut pas y aller...

Au sein de notre amicale les travaux d'entretien ont repris en Avril. Un gros chantier a été la remise en état de la machine à laver les balles. Travail réalisé à la perfection par Aimé et Jean Luc. Du bois très dur, de l'IPE, a remplacé l'ancien qui était tout vermoulu. Une seconde vie commence pour cette géniale invention d'un de nos anciens de l'Amicale : Michel Bourlat.

Une sortie sur deux jours est programmée courant Juin sur deux très beaux golfs : Château de Chailly et Château d'Avoise. Nous devons être une vingtaine entre joueurs et accompagnants.

Après avoir enlevé les tables qui attiraient des visiteurs non désirés les incivilités se sont calmées ; seul un rodéo, voiture ou quad, est à déplorer sur la partie arrière du practice, vers la cible des 150 m.

Nous remercions la municipalité qui réalise la tonte régulièrement.

Nous proposons à tous ceux qui veulent découvrir le golf de prendre contact avec nous. (Coordonnées sur le site ou en mairie)



Nuit des églises

Mardi 15 août à 10h30

à l'église de Vermelle

avec la poétesse **Hervyane**
et Exposition de peinture
de **Christiane Cécillon**

Solution Mots Croisés n°146

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C		F	A	R	D	A	M	E	S
2	O	T	E	R	A	I		U	N	E
3	M	A	R	T	I	N	E	T		L
4	B	R	A	S	S	E	R	I	E	
5	A	S				T	E	N	T	E
6	T	E				E	T	I	E	R
7	T		E	S	S	E	N		O	P
8	A	L	O	E	S		T		N	I
9	N	E		C	O	T	E	S		O
10	T		G	U	R	A	S	I	E	N

Alep Plein Air

Dimanche 7 mai, c'était l'organisation de la rando « Marche dans la Nature ».

C'est sous un temps gris mais bien tempéré que 250 randonneurs se sont inscrits sur les 3 parcours proposés avec un, voire deux ravitaillements, suivant la longueur du parcours choisi. Au retour de cette rando, tous les participants ont été ravis de recevoir une fleur en remerciement.

Ces dimanches printaniers avec une météo pas toujours réjouissante n'ont pas découragé les adhérents à participer aux sorties proposées et à faire encore de jolies découvertes : Côtière du Rhône ; Plateau de Crémieu, Larina ; Ardèche Rhodanienne ; Les hauteurs de L'Huis ; Mornant ; Pont en Royans.



Toutes les informations sur le site
<http://sitealep.e-monsite>
mail : alep.rando@hotmail.com
Permanence salle foyer le mardi 18h30-19h30



«Nivolas-Vermelle roule toujours plus loin vers les JO»

Depuis le 29 Avril, Nivolas-Cyclo organise dans le cadre du Label Terre des Jeux 2024, un challenge kilométrique à réaliser à vélo.

Le Challenge «Nivolas-Vermelle roule toujours plus loin vers les JO» vise à promouvoir le sport-santé et ses vertus intergénérationnelles en utilisant le vélo, sous toutes ses formes, comme moyen de déplacement.

Ce challenge se déroule du 30 avril 2023 au 31 Août 2023. Il est réservé aux personnes résidant à Nivolas-Vermelle. La participation au challenge est évidemment gratuite.

La participation d'une personne affirmant avoir réalisé un trajet en vélo (quel qu'en soit son type) sera validée : le challenge repose sur un principe de confiance.

Les kilomètres réalisés à vélo pourront être déclarés via le site de la mairie <https://www.nivolas-vermelle.fr/vie-associative/terre-de-jeux-2024/529-challenge-kilometrique-nivolas-cyclo.html>

Tous ensemble, nous prouverons que Nivolas-Vermelle est une ville qui se mobilise autour d'un événement fédérateur.

Si chaque personne résidant à Nivolas-Vermelle participe à hauteur de 1,3km durant ces 3 mois, cela représentera l'équivalent d'un Tour de France... Alors, combien de Tours de France serons-nous capables de réaliser ?



**Randonnée
semi-nocturne
avec l'Alep Plein Air
Samedi 30 septembre**

**Concert
de chants corses
Armure-Canti Profundi
Dimanche 10 septembre
à 17h à l'église de Vermelle.
avec l'ensemble Alma T'Invio**

**Messe
de l'assomption
Mardi 15 août à 10h30
à l'église de Vermelle.
avec la Chorale
Saint Romain de Vermelle**

Carton plein au Sou des Ecoles

Pour la première manifestation de ce style après la longue pause due à la pandémie, on peut dire que le succès a été au rendez-vous.

Dès 18h30, une file commençait à s'allonger devant l'entrée du gymnase, sans montrer de signe d'impatience, jusqu'à l'ouverture des portes.

Avant même les premières parties, la buvette et le stand de petite restauration étaient dévalisés et il fallut réapprovisionner les réserves afin de répondre à la demande des participants.

Une belle réussite qui donnait le sourire à Pauline Dortoux la Présidente, tout comme à Laurent Poulenard l'ancien président qui passait la main.



Centre aéré sous le signe des JO 2024

Pour marquer la fin du centre aéré de printemps, les animateurs de La Fraternelle avaient proposé un grand jeu sur le thème des Jeux Olympiques.

Une proposition qui n'a pas manqué de trouver écho chez les enfants fréquentant le Centre à cette période. Parcours, sports collectifs et gymnastique au sol avec préparation de pyramides ont permis à des équipes composées de tous âges de se mesurer pendant tout l'après-midi.



Jeu enfants



Relie le fruit aux périodes où on peut le manger «de saison»

Fraise •
Poire •
Pastèque •
Tomate •

• Automne - Hiver •
• Printemps - Eté •

• Pomme
• Rhubarbe
• Pêche
• Kiwi
• Framboise

Un PEdT en action et des olympiades réussies !

Dans le cadre du projet Educatif du Val d'Agny et du Label Terre de jeux 2024, les élèves des écoles d'Eclos-Badinières, de Châteauvilain, de Succieu, des Eparres, de Nivolas-Vermelle et Meyrié se sont retrouvés sur l'ancien stade du village de Nivolas-Vermelle pour des Olympiades inter-écoles.

Depuis plusieurs mois les élus ont travaillé à la réalisation de cet évènement dont l'objectif était de fédérer une action au niveau des enfants sur le territoire qui mette en avant les valeurs de l'olympisme : respect, amitié et performance. Les objectifs étant définis, les élus ont contacté la Fraternelle qui très rapidement a adhéré au projet. Avec le coordinateur de La Fraternelle, Jérôme Houlette, les élus ont soumis la proposition aux équipes enseignantes de leur commune. Une dynamique à plusieurs niveaux s'est mise en place. Dans les classes les enfants ont réalisé des drapeaux, les enseignants se sont coordonnés, un cycle d'athlétisme a débuté avec les intervenants de la Fraternelle. Le coordinateur avec les élus a travaillé à l'organisation de l'évènement. Les élus se sont occupés de la logistique. Il est à noter l'investissement des services techniques de Nivolas-Vermelle qui dès 7h30 le matin, mettaient tout en place : Barnums, sonorisation, accessibilités aux toilettes. Pendant ce temps les différents animateurs de la Fraternelle installaient le matériel nécessaire à la passation des différentes épreuves d'athlétisme.

Peu avant 9h00, les cars ont commencé à arriver avec les enfants de CE2, CM1, CM2 et les parents qui allaient aider à l'encadrement soit des équipes soit des épreuves. A 9h00 les enfants se regroupaient par équipe. Chaque équipe représentait un pays et était composée de 2 enfants de chaque classe. Le coup d'envoi donné, c'est un défilé haut en couleur qui ouvrait ces Olympiades. Les équipes de jeunes sportifs se sont réparties sur le stade pour réaliser des épreuves de saut en longueur, de lancer, de course de haies et des quiz. Le para-olympisme était présent avec une épreuve en fauteuil roulant.

A midi rejoints, par les CP et CE1 et après une première remise de coupe, tous les enfants entraînés par leurs enseignants ont participé avec enthousiasme à une flashmob endiablée devant les maires d'Eclos-Badinières, les Eparres, Succieu et de nombreux élus...

Les 500 enfants se sont ensuite répartis par école pour pique-niquer. L'après-midi, alors que les plus grands repartaient, les plus jeunes ont participé à ces olympiades sous un magnifique soleil.

Après la dernière remise de coupes, le mot de la fin revenait au maire de Nivolas-Vermelle, Christian Beton qui félicitait les enfants et tous les adultes qui les avaient accompagnés toute la journée.

Un PEdT en action et des olympiades réussies !

